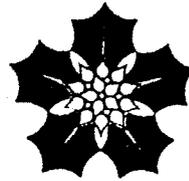


# SCORE

conseil, recherche et formation  
en ressources humaines et naturelles

siège social : 6, rue Régis - 75006 PARIS



*Conservatoire  
de l'Espace littoral  
et des Rivages lacustres*

P O T E N T I E L   E T   C O N T R A I N T E S  
D ' U T I L I S A T I O N  
D E S   V I E U X   S A L I N S   D ' H Y E R E S

=====  
=====

28 MAI 1982

Laurent MERMET  
Jean Marc NATALI



## PLAN DU RAPPORT D'EXPERTISE

;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;

PRESENTATION.....	Page 1
PREMIERE PARTIE : Les problèmes de gestion du milieu naturel	Page 2 à 10
DEUXIEME PARTIE : Les acteurs sociaux et leurs logiques.....	Page 11 à 26
TROISIEME PARTIE : Des enjeux distincts et interdépendants..	Page 27 à 38
QUATRIEME PARTIE : SEPT SCENARIOS.....	Page 39 à 53
CONCLUSIONS GENERALES.....	Page 54



## PRESENTATION :

1

Le terrain concerné par l'étude - les vieux salins d'Hyères - représentent environ 368 ha. Il a été exploité en marais salant jusqu'en 1967, par les salins du midi (qui en sont propriétaires), puis abandonné. Son exploitation a repris récemment.

Il est situé environ 5 km au Sud-Est d'Hyères, sur cette commune attenant à un hameau : les salins, petit port de pêche. C'est un terrain très bas, situé derrière un étroit cordon dunaire, qui constitue une plage. La plus grande partie de la surface est constituée par des bassins d'exploitation du sel, une petite partie est occupée par des étangs toujours en eau de mer, et l'angle Sud-Est est occupé, juste derrière la plage, par une magnifique pinède.

### Vieux Salins d'Hyères :

#### Comment bien poser le problème de la gestion après l'acquisition par le conservatoire ?

S'il est acquis par le conservatoire, le terrain devra être géré en fonction des principes de celui-ci :

- Maintien du caractère naturel du site (paysage, richesse biologique..)
- Ouverture raisonnable du site au public
- Gestion assurée et financée par les instances locales, en particulier par la commune, après un investissement de départ du conservatoire.

Ces principes de bases demandent pour être appliqués que l'on réponde à deux questions:

- Qu'est ce que l'entretien du milieu naturel dans le cas des vieux salins ?
- Quels sont les modes de gestion qui sont compatibles avec les contraintes et les volontés des pouvoirs locaux ?

Les données "à priori" sur la première question seront analysées dans une première partie. Une seconde abordera les logiques des acteurs locaux. La troisième analysera les principaux enjeux actuellement en balance et par lesquels les vieux salins peuvent être affectés. La quatrième partie présentera des scénarios qui tirent des données précédentes, les évolutions possibles pour la gestion des vieux salins.

### LES PROBLEMES DE GESTION DU MILIEU NATUREL :

La gestion du milieu naturel est en général basée sur un principe de conservation . Dans les terrains du conservatoire, la conservation demande en plus un certain entretien, en particulier par suite de la fréquentation du public. Cependant, les interventions restent très limitées.

Cette gestion basée sur la conservation suppose que livré à lui-même, le milieu naturel reste à peu près en équilibre, et conserve sa richesse. Ceci est assez vrai des landes, des dunes, des rochers, et des plages. Cela l'est moins des prairies et des forêts, qui, <sup>sont</sup> livrées non pas à elles mêmes, mais respectivement à l'agriculteur et au forestier. Ceux-ci s'approprient si bien cette gestion qu'elle semble se faire toute seule!

Cela ne l'est plus du tout en ce qui concerne les vieux salins d'Hyères. Ici en effet, l'état du milieu naturel dépend directement d'interventions constantes qui concernent :

- l'aménagement et l'entretien des bassins et canaux ;
- la gestion de l'eau ;

Celles-ci ont été assurées jusqu'en 1967 par les salins du midi, pour l'exploitation du sel. Après une période d'abandon cette société a entrepris récemment de reprendre l'exploitation. En première analyse, il semble que la continuation de l'utilisation industrielle des salins ne pourrait pas continuer après acquisition par le conservatoire. Si cela se confirme, quels que soient les objectifs et les moyens de gestion choisis, il faudra assurer l'aménagement et le fonctionnement du système hydraulique. Celui-ci conditionne l'ensemble de l'écosystème.

L'équation habituelle :

Gestion = Aménagement + Protection + Entretien  
de fréquentation  
ne vaut plus ici.

Il faut le remplacer par :

Gestion = Aménagement + Aménagement + Protection  
de fond de fréquentation  
+ Fonctionnement + Entretien

Pour définir plus précisément la gestion à envisager, il faut s'interroger sur ses objectifs qui dépendent de l'interaction de nombreux acteurs. Et réciproquement, les objectifs possibles sont conditionnés par les contraintes de gestion hydraulique, qui elles mêmes varient selon les projets des uns et des autres.

Les multiples hypothèses de gestion seront comparées et discutées dans le cadre de scénarios ou les problèmes techniques et les considérations sociales seront traités ensemble. Mais il convient, avant de les aborder, de mieux poser le problème général de la gestion. Il s'agit de dégager les données du milieu naturel qui devront être prises en compte dans tous les cas, et qui définissent à la fois des enjeux, et les limites des choix de gestions possibles.

## Eléments du milieu naturel

Que recouvre le vocable "milieu naturel" ?

Nous proposons de considérer quatre dimensions du milieu, qui sont aussi quatre types de préoccupations du conservatoire :

- Le paysage ( esthétique)
- Les écosystèmes (richesse biologique)
- La faune et la flore
- L'espace de loisirs

Toute proposition de gestion doit se situer clairement sur chacun de ces axes. Le conservatoire peut alors lui appliquer ses critères,

- conservation du paysage
- maintien ou augmentation ( de la richesse biologique  
de la faune ou de la flore
- fréquentation à pied, , sans dommage pour le milieu.

### a) Le Paysage

Les vieux salins s'inscrivent dans un paysage assez simple dans lequel la plage et les bassins salants forment une vaste étendue dégagée qui se poursuit par les coteaux, et que bordent à l'Est la pinède, et à l'Ouest le hameau des salins et ses lotissements.

De plus près, le paysage des salins est constitué d'une mosaïque de bassins de canaux et de digues plus ou moins couverts par une végétation assez basse. Pour le conservatoire, le paysage doit être conservé. Ceci implique l'entretien de la pinède. Cela suppose que les surfaces aménagées en bassins restent non bâties et sans obstacles visuels. Du point de vue esthétique il importe aussi que ce terrain ne devienne pas un terrain vague..

b) Les Ecosystèmes :

Le "milieu naturel" des vieux salins est constitué aujourd'hui de trois ensembles bien distincts : la plage, la pinède (à l'angle Sud-Est) et l'ensemble des bassins d'exploitation saline. Ceux-ci sont salés (ou saumâtres) à des degrés divers selon leur place dans l'exploitation, ou selon leur évolution depuis l'abandon. Ils sont aussi plus ou moins pleins ; beaucoup d'entre eux sont même vides.

Quand ils sont abandonnés ils tendent à être envahis par une végétation (salicorne) assez basse. Dans la perspective d'avoir à gérer le milieu, deux questions nous semblent importantes :

- Quelle serait son évolution sans intervention ?
- Quels types de végétations - ou d'écosystèmes peuvent être aménagés, qui soient stables, et qui correspondent à un milieu "naturel" du littoral Hyérois ?

On peut répondre à part en ce qui concerne la pinède et la plage : sous réserve d'une protection et d'un entretien appropriés, ce sont des milieux stables. Par ailleurs, les services techniques locaux sont familiarisés avec les problèmes que pose ce type de gestion.

La réponse est beaucoup moins simple en ce qui concerne le reste du terrain. Si l'on n'y intervient pas (en particulier si l'on n'ajoute plus d'eau de mer), le terrain se dessalera en partie. Sur les parties desséchées, (digues, parties les plus hautes) s'installera une végétation arbustive, qui peut évoluer, vers des pins entourés de broussailles. Les trous dessalés seront occupés par des roseaux. Sur la partie restée salée restera une végétation hallophile (Salicornes) et des parties nues, mouillées ou couvertes d'une croûte de sel selon les saisons. Un ou deux étangs resteraient en eau : ceux qui sont au niveau de la mer, reliés à celle-ci par un canal.

L'ensemble se présenterait alors comme une mosaïque de végétations diverses, basses ou broussailleuses. Cette évolution serait lente (on peut en juger

par l'évolution qui a eu lieu à la suite des 15 ans d'abandon ). Pour connaître avec précision l'évolution spontanée, il faudrait procéder à une étude détaillée, à partir des connaissances phytosociologiques existantes et d'une information fine sur le fonctionnement hydraulique et surtout la microtopographie.

Notons aussi que la diversité des végétations liée à l'hétérogénéité du terrain a, en elle même, un grand intérêt scientifique. La conservation du patrimoine botanique devra, de toutes façons, occuper une place importante dans la gestion.

Pour se représenter les possibilités de ce milieu on peut se reporter au passé du littoral Hyérois. On peut aussi comparer ce milieu à une petite camargue.

Autrefois, derrière le cordon littoral (la plage) se trouvaient des étangs qui s'étendaient du Gapeau à l'emplacement actuel des vieux salins. Selon les conditions locales (lien avec la mer, nappe phréatique, alimentation en eau douce, ces milieux présentaient tous les degrés de la prairie humide ou du marais d'eau douce, aux engannes (terrains salés) et aux plans d'eau saumâtres. Les milieux saumâtres plus ou moins transformés (par les salins) ou dégradés, existent encore aujourd'hui. Les milieux d'eau douce par contre ont quasiment disparu du littoral Hyérois, (récupérés par l'agriculture, remblayés comme dépôts d'ordures, etc.....).

A une beaucoup plus grande échelle, la Camargue montre ce continuum entre dunes, milieux salés et saumâtres (étangs, sansouires ) marais, et prairies d'eau douce, à la riche végétation aquatique.

Gérer le milieu naturel des vieux salins, c'est en fait gérer quatre écosystèmes.

- la pinède
- les étendues saumâtres
- les étendues désalées
- la plage et la dune

Chacun d'eux est complexe, divers et fragile. Chacun d'eux correspond également à un ensemble distinct et cohérent de problèmes et d'aménagements.

La pinède et la plage posent surtout des problèmes en fonction de la fréquentation par le public. (La plage pose par ailleurs un problème de défense contre la mer, qui érode le littoral est des salins).

En ce qui concerne les zones saumâtres ou dessalées, le point crucial est d'avoir une source d'eau (respectivement eau de mer et eau douce), sans quoi aucune gestion n'est possible (hors la modification radicale du milieu).

L'eau de mer est actuellement disponible par les amenées et les pompes des salins. Il importe que ces installations soient conservées en état de marche. Reste le problème de la mise en route d'une gestion nouvelle et de ses objectifs. Il n'y a pas actuellement de sources d'eau douce sur ce terrain ; il est entouré par un canal de ceinture qui évacue les eaux de pluie du bassin. Trois hypothèses sont envisageables :

- Si le lagunage est réalisé, il sera une source d'eau douce abondante, posant parfois des problèmes de qualité ;

- Si on modifie le système de canal de ceinture, l'eau douce sera disponible à un rythme plus difficile à maîtriser. On aboutirait à des conditions proches des conditions naturelles. Il y aurait également un problème de qualité à résoudre.

- Si l'on ne modifie rien, l'évolution des terrains viendrait de l'eau de pluie, des remontées de la nappe, et de la gestion (éventuelle) de l'eau de mer. Il n'y aurait pas vraiment d'écosystème "eau douce".

Qu'il s'agisse d'eau douce ou salée, toute gestion hydraulique est plus ou moins coûteuse avec :

- des aménagements physiques
- de l'énergie pour pomper
- l'entretien du système
- un suivi assez étroit .

Ce poids financier d'une part, la nécessité pour organiser une gestion de lui assigner des objectifs d'autre part, posent le problème de la valorisation du terrain. Etant données les contraintes du conservatoire, celle-ci peut reposer sur :

- la valeur que représente le maintien d'écosystèmes devenus rares .

- la valorisation comme espace de loisirs;

Quels loisirs et dans quelles conditions ?

- la valorisation de la productivité biologique de l'écosystème (poissons, oiseaux, végétaux, plancton, etc....) ou de ses propriétés (épuratives par exemple) ; sous quelles formes ?

La valorisation correspond pas ici, il faut le préciser à une rentabilité financière simple ; elle correspond à la double nécessité :

- d'une modération des coûts par des recettes (même si elles ne les égalent pas).

- d'une légitimité réelle de l'usage qui est fait de l'espace : celui-ci doit être perçu par tous comme "mis en valeur" donc justifiant efforts et dépenses.

Les solutions à ce problème sont donc à rechercher au carrefour entre :

- l'étude des demandes, besoins et propositions des acteurs locaux ;
- l'examen des possibilités de loisirs
- les contraintes liées aux choix techniques (lagunage ou non, eau de mer ou non , etc.....)

#### c) La faune et la flore :

Faune et flore représentent un aspect particulier de la richesse biologique que nous choisissons de traiter à part .

Les considérations sur la faune et la flore représentent un point de vue beaucoup plus partial que les précédents ; elles correspondent aux points de vue et préoccupations d'un groupe d'acteurs particuliers : associations de protection de la nature, universitaires et Parc National.

a) l'Avifaune a été étudiée en détail par M.BESSON.

Les problèmes - et donc les objectifs possibles-correspondent aux points suivants :

- le maintien de la qualité des salins comme escale pour les oiseaux migrateurs ( en particulier : canards et limicoles ). Ceci suppose un niveau d'eau variable décourant des vases nues avec, sans doute, des salinités diverses, et ceci sur une surface totale assez importante.

- le problème de la chasse ou de la protection de ces oiseaux. Aujourd'hui, les canards sont décimés à leur passage sur le domaine public maritime, devant la plage. La chasse est interdite dans les salins. Qu'en sera-t-il après que ceux-ci, acquis par le conservatoire, seront ouverts au public ?

- le maintien et l'amélioration des conditions pour la modification des oiseaux fréquentant les eaux saumâtres (gravelots, sternes avocettes, échasses, etc.....) Ceci impose une gestion de l'eau adaptée : (à définir plus précisément en temps utiles) ; compatible par ailleurs, avec les conditions de migrations (cf. ci dessus) et une organisation ad hoc de la fréquentation par le public.

- la (re) création d'habitats pour les espèces qui fréquentent les eaux douces. Celles-ci sont peu à peu éliminées du littoral Hyérois. Cependant un espace d'eau douce à végétation marécageuse de taille moyenne permettrait :

- ° la nidification d'un certain nombre d'espèces supplémentaires ;
- ° l'accueil d'espèces qui nichent ou séjournent ici, sur le salin mais aiment se nourrir en eau douce (ex Sternes)- et réciproquement.

#### b) La flore:

A été étudiée dans le cadre de la carte phytosociologique d'Hyères. Dans la notice de celle-ci, la disparition progressive des peuplements littoraux et palustres est soulignée, ainsi que leur intérêt ; ceci pose deux problèmes pour la gestion des salins :

- la protection de la végétation de la plage et du cordon dunaire; celle-ci impose de ne pas dépasser un taux de fréquentation modéré.

- le ménagement des peuplements végétaux intéressants des salins lors de l'aménagement et de l'organisation de l'ouverture au public.

d) L'espace de loisir :

Près de 300 ha touchant presque la mer, quelle aire de loisirs !

Mais quels loisirs ?

Deux problèmes sont à poser quels que soient les choix de gestion :

- la fréquentation de la plage et de la pinède par les baigneurs crée une pression importante sur ces milieux. La fréquentation est à organiser, et l'entretien des milieux à prévoir .

- une gestion laxiste du terrain et des bassins mènerait à un aspect terrain vague, avec la chaîne de pratiques sociales "marginales" (dépôts sauvages moto - cross , ) que cela entraîne et une dégradation rapide.

Deux fréquentations distinctes sont à prévoir et à organiser :

- l'utilisation de la plage et la recherche d'une "arrière-plage" : un problème classique.

- une fréquentation propre aux marais salants, plus difficile à prévoir.

Il serait peut-être intéressant de séparer ces deux pratiques, par exemple en limitant le passage plage-salins. On peut aussi envisager de sensibiliser les gens à l'aspect fragile et particulier des salins, milieux à découvrir.

De toutes manières, sur le terrain simplement maintenu en état, la fréquentation des salins demande que l'on organise :

- un réseau de cheminement (piétonnier et cycliste) sur les digues, à aménager, flécher et entretenir .

- une interdiction réelle aux véhicules qui ne sont pas de service.

- les limites du réseau de cheminement de manière à ne pas perturber les oiseaux .

Le problème -délicat- de la chasse sera évoqué plus bas.

Si l'on envisage, au delà du simple maintien en l'état, une valorisation des écosystèmes des salins, le problème de la fréquentation peut prendre de multiples aspects (voir par exemple, le scénarios : lagunage + étang d'eau douce).

## DEUXIEME PARTIE : LES ACTEURS SOCIAUX ET LEURS LOGIQUES :

Dans cette deuxième partie nous nous attacherons à décrire de quelle manière les acteurs sociaux concernés voient l'utilisation future de l'espace actuel des vieux salins d'Hyères. Dans ce travail les acteurs qui ont été pris en compte, sont les acteurs qui ont une relation directe avec le territoire, que cette relation soit une relation de survie, une relation de représentation directe ou une représentation de tutelle. Ces 13 acteurs ont des projets et des objectifs qui sont parfois parallèles. Cependant, les interactions sont nombreuses, et c'est dans le but de présenter les principales d'entre elles que nous y consacrerons une troisième partie.

### 1) Les Salins du Midi

Les Salins du Midi sont les propriétaires actuels des vieux salins d'Hyères. Sur la commune d'Hyères, ils sont aussi propriétaires des salins des Pesquiers, d'une surface encore plus importante (de l'ordre de 500 ha). Sur le littoral méditerranéen, les salins sont propriétaires de nombreuses étendues en bord de mer, dont certaines sont toujours utilisées comme marais salant. Pour ce qui est des 368 ha des vieux salins d'Hyères, leur exploitation a été abandonnée en 1967. Avant cette date on évaluait la production du site des vieux salins à 20 000 tonnes/an. En 1982, les vieux salins ont été remis partiellement en activité, les grands bassins ont été curés.

Cette activité est liée d'après nous au projet d'expropriation par le conservatoire, l'expropriation d'une activité industrielle ou commerciale étant nettement mieux indemnisée qu'un seul terrain. Cette remise en activité apparente, ne crée aucun emploi puisque c'est le personnel des Pesquiers qui est utilisé.

Quels sont les projets d'utilisation des vieux salins par la compagnie des Salins du Midi ?

En 1966, en 1967, 1970, les journaux locaux présentent des projets déjà structurés de cités lacustres sur l'espace des salins. Ces projets font état de 20 000 habitants, de 6 ou 7000 lits, de 7000 places à quai (voir articles journaux en annexe).

Les Salins du Midi étant une filiale de la compagnie La Hémin, elle-même promoteur immobilier, ayant des supports bancaires très importants, on com-

prend mieux que la seule stratégie des Salins du Midi, à moyen ou à long terme, est celle d'une urbanisation de cet espace.

Cette urbanisation ne pourrait pas revêtir aujourd'hui les formes des années 70, elle se ferait cependant par tranche, afin de limiter les risques et les charges financières de l'opération. Cette stratégie a déjà partiellement débutée, dans la mesure où en 1981, une première tranche de 132 logements (les Soleils du Levant) a été réalisée à l'entrée des vieux salins d'Hyères. La stratégie des Salins du Midi sera donc d'éviter tant que faire se peut l'acquisition par le conservatoire, et, dans la mesure où celle-ci s'avèrera inéluctable, d'obtenir une partition du territoire qui maintiendrait des droits à bâtir sur une proportion décente.

L'inconnue, aussi bien pour la Hénin que pour les salins, est celle de l'impact de la nationalisation du secteur bancaire dont elles ne sont que des filiales. Le fait d'être nationalisé modifiera-t-il les politiques foncières de ces organismes ?

## 2) La commune d'Hyères :

La commune d'Hyères n'est pas un interlocuteur homogène, vis à vis des Salins et vis à vis des problèmes d'aménagement de la commune au sens large, les décisions, si elles sont prises en dernier ressort par les élus communaux, sont le résultat d'une interaction complexe entre 4 groupes distincts.

Les élus réalisent la synthèse ou l'arbitrage, entre les positions des services techniques, du bureau de développement économique et de l'atelier d'urbanisme. Nous présentons succinctement la logique de chacun de ces groupes.

### A) Les Services Techniques :

En matière d'assainissement, les Services Techniques sont les promoteurs du projet d'émissaire en mer. Ce projet, qui devait se réaliser en 1980 et dont le coût était estimé à 33 millions de francs, à aujourd'hui un coût estimé à 50 millions de francs. Il s'intègre dans un programme d'actions défini en 1975, et qui a débuté en 1978. Pour les Services Techniques c'est un projet bouclé, dont toutes les études ont été effectuées, et qui ne mérite pas d'être remis en cause, en particulier par un projet de lagunage peu séduisant techniquement. En tant que Conseiller Technique du Syndicat Mixte Hyères Carqueiranne pour l'assainissement, le Directeur des Services Techniques joue donc un rôle essentiel dans l'avancée du projet d'émissaire. Vis à vis des vieux salins d'Hyères, le Directeur des Services Techniques n'a pas de propositions pour leur utilisation future. En fait, on pense que cet espace se maintiendra tel quel, les Salins du Midi étant aussi bien placés que le conservatoire pour maintenir en l'état actuel.

Au niveau organisationnel, les Services Techniques fonctionnent à l'image d'une citadelle, cherchant à exclure des circuits d'informations les bureaux technico-politiques. Vis à vis des élus eux mêmes, c'est une opposition politique notoire qui existe entre la Direction des Services Techniques, et l'équipe actuelle.

### b) Les Associations communales Hyères Eco et AQUA PROMO

Ces associations communales ont été créées par l'équipe actuelle, afin de promouvoir un certain nombre d'actions, en dehors de la rigidité des personnels administratifs communaux. Ces structures technico-politiques sont.

donc chargées directement par les élus de pousser les projets qui les intéressent.

Sur la plage des vieux salins, Hyères Eco, à actuellement le projet de faire reconstruire les barraques des concessions selon un modèle commun à toutes les plages d'Hyères. Chaque bâtiment serait reconstruit à l'emplacement actuel des barraques, et comprendrait une partie sanitaire dont l'entretien serait à la charge du concessionnaire. La légalité juridique de ces constructions en dur, sur le domaine public maritime, est à approfondir.

Comme son nom l'indique, AQUA PROMO est chargé de promouvoir sur la commune d'Hyères, les projets d'aquaculture. Depuis juillet 1980, des essais d'élevage de loups et de dorades en cage flottante dans la rade de Giens ont été menées. AQUA PROMO cherche à développer un système complet d'aquaculture sur la commune d'Hyères. Ce système comprend 3 étapes : la naissance, le prégrossissement, et le grossissement des poissons. En fait, le projet sur les vieux salins eux mêmes restent flous, on évoque un prégrossissement en bassin, et un grossissement intensif en bassins creusés, mais il est certain qu'AQUA PROMO et la municipalité sont à la recherche d'étendues pouvant favoriser l'aquaculture. Cette aquaculture aurait lieu en eau de mer, si possible dans des bassins reliés directement à la mer. Lors des premiers contacts, la surface estimée par AQUA PROMO était de l'ordre de 3 ha qui pourraient être situés près du village des vieux salins et à proximité des bâtiments actuellement désaffectés.

Quelle que soit l'affectation ultérieure de l'ensemble de la zone des vieux salins, il est donc certain qu'existera une demande pour utiliser ces espaces pour l'aquaculture.

#### c) L'atelier d'urbanisme :

L'atelier d'urbanisme est dirigé par un jeune architecte urbaniste, M. BOYER. Il a la charge pour la commune de toutes les questions opérationnelles en matière d'aménagement. Par exemple, c'est lui qui a été chargé par les élus de la révision du POS. C'est dans ce cadre, d'ailleurs, que le zonage autour du hameau des salins d'Hyères a été négocié avec la DDE.

Dans le cadre de cette révision de POS, bloquée actuellement par la DDE, la demande de la commune est double :

- permettre au hameau des vieux salins une extension future. Pour cela, il est nécessaire de transformer une partie de la zone ND, située au nord du hameau, en zone NA (urbanisation future).

- libérer de même une frange Nord Ouest pour permettre l'expansion des maisons actuelles.

Pour l'atelier d'urbanisme, la demande actuelle d'une zone NA relativement importante est le moyen de concilier les objectifs de développement des habitants du hameau, de permettre la création éventuelle d'activités artisanales, de transférer le camping qui se situe sur la mer à Port Pothuau et de conserver une capacité de négociations vis de la Hénin, afin, en cédant les droits à construire, d'obtenir des terrains à meilleur marché. A noter pour conclure, que l'atelier d'urbanisme est en opposition aussi technique que politique avec les Services Techniques. N'ayant pas l'importance en homme des Services Techniques, l'atelier d'urbanisme ne peut pas contrecarrer les projets des Services Techniques comme par exemple, l'émissaire en mer.

#### d) Les Elus :

Elus de justesse en 1977, les élus actuels ne sont pas certains du tout d'être reconduits aux prochaines Municipales. La bataille électorale sera très serrée, et la moindre erreur serait fatale à l'équipe actuelle. Le Maire actuel M. BIANCOTO a accédé à son poste à la suite du décès du Maire précédent, durant son mandat.

A Hyères les décisions en matière d'aménagement sont donc un résultat complexe entre l'action des 3 groupes présentés précédemment et les discussions entre 3 élus. M. BIANCOTO Maire, M. DI RUSSO Adjoint à l'environnement, et M. BARRAIL Conseiller Général. Par rapport à l'aménagement des vieux salins, l'ensemble des élus est favorable à une acquisition du conservatoire, surtout à l'Est du chemin St Nicolas - Port Pothuau. Cette partie ne pose de problème pour personne.

Globalement, si l'on schématisait aujourd'hui la position des élus, on pourrait dire :

- qu'ils sont favorables au projet d'émissaire, parce que c'est un projet réglé, au niveau technique financier et administratif. Cet avantage est considérable vis à vis de tous autres projets, dans une commune qui s'affronte régulièrement à la Préfecture et à la DDE, pour promouvoir ses actions.

- que les élus sont favorables à la création d'une activité aquacole sur cette zone.

- que les élus veulent fournir au hameau des Salins une faculté d'extension.

- que tout projet doit permettre de réaliser l'objectif essentiel qui est d'éviter qu'une plage ne soit déclarée polluée pendant l'été.

Par rapport à l'aménagement des vieux salins, la position des élus d'Hyères sera donc la résultante des forces de pression issues, soit des Services Techniques, soit des associations politico - économiques, soit de groupes extérieurs à la municipalité elle même, comme : les chasseurs, les pêcheurs, les associations de protection, et les autres acteurs que nous présenterons ultérieurement.

### 3) Les Chasseurs :

A Hyères 1000 permis de chasse sont délivrés chaque année. Les chasseurs de gibier d'eau sont distincts des chasseurs de gibier classique, tel que sangliers, faisand ou perdrix. Pour les chasseurs classiques, il existe une association communale de chasse qui regroupe 350 à 400 membres. Un syndicat de propriétaires " Les Borels " regroupe 200 à 250 autres chasseurs. Enfin, 2 chasses privées regroupent 60 chasseurs supplémentaires. Ces chasseurs ont une sensibilité commune avec les chasseurs de gibier d'eau douce bien que leur pratique soient distinctes. En effet, l'association "Le Col Vert" qui est concessionnaire du droit de chasse sur le domaine public maritime est une association départementale. Sa concession expirera en 1987. Actuellement 150 timbres sont vendus dans le Var. Sur la commune d'Hyères, la plage des salins est l'endroit le plus apprécié pour la chasse au gibier d'eau.

En effet, le seul endroit aussi favorable est le Tombolo de la presqu'île de Giens, et depuis 1979 une réserve de chasse a été instituée à la demande des chasseurs sur le domaine public. En fait, leur demande a été déçue dans la mesure où les Salins du Midi ont refusé que soit instituée sur les salins du Pesquiers une réserve identique. Ainsi, aujourd'hui, seuls une quinzaine d'employés, ou d'anciens employés du salin peuvent chasser sur les Pesquiers alors que les chasseurs communaux sont exclus du domaine public. On conçoit donc leur désir de faire annuler la réserve actuelle sur le DPM.

Sur la plage des vieux salins on pourrait imaginer que les 19 ou 18 huttes sont décidées en commun par les 150 possesseurs de timbres du "Col Vert". Or, la gestion de la chasse sur cette plage, est le fait de 40 à 50 personnes qui se connaissent entre elles, et qui s'organisent pour occuper le terrain dès le début de l'automne. A titre d'image, on peut parier qu'un simple possesseur de timbre de l'association ne pourrait pas s'installer aisément sur la plage des vieux salins où le territoire peut être considéré comme "chasse gardée". La chasse s'y effectue avec des appelants, oiseaux dressés qui appellent leurs congénères; le tableau de chasse moyen se situerait entre 30 et 50 oiseaux par an et par chasseur.

Vis à vis de l'intervention du conservatoire, les chasseurs sont relativement satisfaits de voir écartée définitivement l'hypothèse de bétonnage sur les salins. Si certains d'entre eux souhaiteraient bien évidemment pouvoir venir chasser sur les salins eux mêmes, cette position n'est pas partagée par tous. Sur la gestion future des salins, les chasseurs souhaitent qu'une hauteur d'eau suffisante soit maintenue toute l'année, pour favoriser la reproduction. En second lieu, ils voient avec intérêt l'existence d'une zone d'eau douce distincte qui attirerait des espèces différentes d'oiseaux. En troisième lieu, les chasseurs verraient avec intérêt la possibilité de réaliser sur les salins, dans le cadre d'une réserve de chasse, des repeuplements en gibiers d'eau. En conclusion, les chasseurs sont un groupe de pression important à Hyères, la suppression de la chasse sur la plage des vieux salins ne semble pas à l'ordre du jour.

#### 4) Les pêcheurs professionnels et amateurs

Deux groupes de pêcheurs professionnels existent, chacun dans une partie de Prudhomie. Le premier groupe est la prudomie de Giens qui regroupe des pêcheurs qui travaillent au filet posé, et qui depuis 1980 sont associés étroitement aux actions d'aquaculture. Ce sont eux que l'on retrouve de manière active dans l'association AQUA PROMO. Le second groupe est constitué par la prudomie de Port Pothuau. Ces pêcheurs (20 familles) pêchent au chalut et n'ont jamais réellement participé aux différents projets d'aquaculture. Ces deux groupes ont actuellement un certain nombre de conflits (droit de pêche, taille des filets) et l'association AQUA PROMO qui cherche à les regrouper dans les projets municipaux d'aquaculture aura une tâche bien délicate. Sur les vieux salins tout projet d'aquaculture devra au préalable résoudre ce conflit entre les pêcheurs de Giens intéressés pour faire de la culture aux salins, et les pêcheurs des salins peu intéressés à l'aquaculture, mais en conflit avec les pêcheurs de Giens. Les pêcheurs en eau douce, sont organisés au sein d'une fédération départementale de pêche et de pisciculture. Cette fédération regroupe sur le Vars 26 000 cartes. L'association locale " La truite du Gapeau " vend chaque année 1 millier de cartes mais, en fait, le nombre de pêcheurs sur le Gapeau lui-même est difficile à évaluer, dans la mesure où les toulonnais, par exemple, achètent chaque année 2000 cartes sans avoir de rivières pêchables chez eux. Cependant, il ressort que la pêche sur le Gapeau et dans le canal de ceinture est très importante. D'après le garde pêche fédéral il se trouverait en été, et quotidiennement une centaine de pêcheurs sur le Gapeau, 200 pêcheurs sur le canal de ceinture et 50 autres pêcheurs sur l'amenée d'eau de Port Pothuau. Pour ce qui est de la pêche dans les salins, il est à noter qu'elle s'effectue sans carte, les salins y autorisant cette activité. L'été, la pêche apparaît donc comme une activité balnéaire importante. Pour les pêcheurs en eau douce le problème le plus urgent serait sans doute celui de la pollution du Gapeau qui, en été atteint selon eux un niveau très élevé. Les gardes pêches fédéraux sont à ce titre les meilleurs connaisseurs de la pollution de cette rivière.

Il va sans dire que les pêcheurs en eau douce seraient extrêmement intéressés par la création de surfaces d'eau douce où pourrait se pratiquer la pêche.

Cet intérêt serait encore croissant si un espace était disponible pour réaliser des alvinages qui sont actuellement effectués dans l'Ain. Au cas où un bail de pêche pourrait leur être passé, la Fédération départementale se sent capable de réaliser elle-même tous travaux d'aménagement avec l'aide du Conseil Supérieur de la Pêche.

6) Baigneurs, militaires et naturistes :

Les baigneurs sont très nombreux sur cette plage des vieux salins d'Hyères. Ils ne représentent pas un groupe social homogène, mais leur point commun est de vouloir limiter la distance entre le lieu de parking et le lieu de baignade. Schématiquement la plage pourrait être découpée en 3 tranches : Une première tranche Ouest entre Port Pothuau et la première concession, une seconde tranche où stationne un régiment de militaires en été, et une troisième tranche qui représente approximativement la moitié de la plage, qui est occupée par les naturistes. Sur cette plage, les militaires jouent un rôle important quant à la limitation de la circulation automobile sur les dunes dans la mesure où leur localisation centrale empêche toute circulation plus à l'Est. Les naturistes ont acquis sur cette plage un droit de fait, bien que celui-ci ne soit conforté par aucune base légale. Leur présence est donc de l'ordre de la tolérance. Les relations avec la Mairie sont relativement conflictuelles, le Président de l'association des naturistes s'étant présenté aux municipales sous l'étiquette d'un parti d'extrême droite. Parallèlement, des plaintes sont régulièrement déposées en Mairie, certains baigneurs se plaignant d'avoir été expulsés ou d'avoir été obligés d'acheter une carte naturiste pour pouvoir demeurer sur la plage.

7) Les associations de protection :

Les membres de ces associations n'ont pas pu être rencontrés personnellement dans le cadre de ce travail. Cependant, dans le cas de Hyères, 2 types d'associations sont présentes, des associations de protection de la nature comme l'association "Arpon" cette association a mené un combat de longue date pour la protection des herbiers de Posidonies et des oiseaux. Certains de ses membres, comme le colonel BESSON se battent depuis près de 20 ans pour que les vieux salins soient préservés dans leur état naturel. Le Colonel BESSON comme l'association "Arpon" sont très proches en matière de protection, des positions du Parc National de Port Cros.

Sur la presqu'île de Giens existe un autre type d'association qui est l'URVN association qui se consacre essentiellement à une mission de défense des riverains, et des habitants primaires ou secondaires, actuels. Cette association s'est battu contre l'urbanisation des Pesquiers et contre l'urbanisation du bois de la presqu'île de Giens. Sur le projet d'émissaire en mer aussi bien que sur l'aménagement des vieux salins elle n'est pas encore intervenue.

#### 8) Le Parc National de Port Cros.

Créé en 1963, le parc national s'étend sur 2 îles, dont Port Cros, et sur le domaine maritime qui les entoure. Depuis 1980 le parc national est aussi gestionnaire de la plus grande partie de l'île de Porquerolles, propriété de l'Etat et du Ministère des Armées. Pour le parc national, le fait d'être gestionnaire de ces trois îles qui font partie de la commune d'Hyères, implique des relations délicates avec la municipalité de cette commune. En effet, si le parc a trop de prérogatives sur l'espace qu'il veut gérer, il apparaît comme un usurpateur.

En matière d'assainissement, le parc est le supporteur idéologique local principal pour le projet de lagunage contre le projet d'émissaire. Sa position contre l'émissaire en mer s'appuie sur les risques que causeront les effluents aux îles de Porquerolles et éventuellement de Port Cros. De plus le parc soulève la question des herbiers de Posidonies qui risquent encore d'être altérés par cet émissaire. Enfin, le parc, et son Directeur, M.MANCHE, défendent un point de vue plus général, selon lequel l'homme doit s'attacher à traiter près de lui les déchets qu'il génère. Car si un jour il existe des problèmes à la station d'épuration, il est certain qu'avec l'émissaire ces problèmes ne seront pas résolus rapidement dans la mesure où ces déchets seront loin en mer, alors que si le lagunage existe les problèmes seront rapidement perçus et rapidement résolus.

Par ailleurs, pour appuyer les projets de lagunage sur les vieux salins, le parc utilise l'expérience récente du lagunage de Porquerolles dont le fonctionnement semble remarquable. Vis à vis de l'aménagement des vieux salins, le parc national est dans une situation délicate. D'un côté il souhaite vivement être le gestionnaire ou le conseiller technique de la commune ou du conservatoire pour la gestion de cet espace. Mais d'un autre côté, il sait qu'il ne peut se mettre en avant dès aujourd'hui, sans risquer de provoquer une réaction négative de la commune ou d'une certaine partie de la popu-

lation. Ainsi, sa meilleure chance sera d'être petit à petit imposé par le conservatoire comme une garantie de gestion rigoureuse du milieu naturel. De ce point de vue le parc a déjà un acquis important, que ce soit en matière de gardiennage et de surveillance, en matière d'inventaire floristique, et faunistique, en matière de lagunage, en matière d'information du public.

#### 9) Le Ministère de l'Environnement.

Le Ministère de l'Environnement est intervenu dans notre étude pour conforter la position du parc national vis à vis du projet de lagunage. C'est l'action de Mme le Docteur GRANGE, membre du Comité National d'Hygiène, qui a permis la réalisation de l'étude sur le lagunage, menée par le BURGEAP et par "Coynes et Béliers". Hormiscette étude le Ministère de l'Environnement n'a pas disposé d'autres moyens concrets pour faire avancer son projet (subvention, contact direct).

#### 10) La Direction Départementale de l'Équipement.

Vis à vis de notre sujet d'étude, la DDE revendique une double paternité:

- celle d'avoir envisagé, programmé et conçu le projet d'émissaire en mer ;
- celle d'avoir demandé l'intervention du conservatoire du littoral pour l'acquisition des vieux salins d'Hyères.

Pour la DDE l'acquisition du conservatoire doit permettre de protéger l'ensemble du site (classé en zone ND) et de maintenir ainsi sa valeur écologique. L'intervention du conservatoire du littoral serait pour l'Équipement un moyen radical pour limiter l'appétit de la commune en matière de terrains à construire (zone NA) et permettrait donc de résoudre à l'avantage de la DDE, un conflit aigu qui a lieu actuellement avec la commune sur le POS.

Le projet d'émissaire en mer est donc le véritable produit de la DDE. Il s'intègre à un projet régional, effectué par la Direction Régionale de l'Équipement en 1975. A cette date, une étude de la SOGREA avait planifié sur l'ensemble de la Côte d'Azur toute une série d'émissaires en mer. Le rôle de la Direction Départementale du Var, a donc été d'optimiser le choix de la localisation de l'émissaire en mer.

C'est dans cette optique que de très nombreuses études de courrantologie et de faisabilité ont été réalisées. L'Equipement est donc convaincu que le pouvoir épurateur de la mer est suffisant et que la localisation choisie à Estampou Bariou est optimale et minimise le risque de pollution des plages et des îles. Dans ce projet un autre intérêt majeur de l'Equipement est, selon nous, le fait que celui ci doit se trouver maître d'oeuvre de l'opération. A ce niveau, les enjeux financiers sont très importants. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le coût du projet d'émissaire (7km d'adduction sur terre, 3 km d'adduction sous l'eau, fin de l'émissaire à 90m de fond) n'est évalué qu'avec une grande imprécision. Les chiffres obtenus sont les suivant :

- coût Mai 1977 ..... 33,5 millions de francs, dont 18,5 millions pour les travaux sur terre, et 15 millions pour les travaux en mer.

Sur cette base une actualisation décembre 1981, a été réalisé par " Coynes et Béliers " elle donne un coût 1981 de 33,5 millions x 1,75 soit 59 millions de francs, dont 32 millions pour les travaux effectués à terre et 27 millions pour l'émissaire en mer.

Lors de notre visite en DDE c'est un coût de l'ordre de 50 millions qui nous a été proposé.

Pour l'Equipement le projet de lagunage doit fournir des garanties aux élus pour la baignade l'été, et pour les odeurs. Or l'administration départementale doute que ces problèmes puissent être résolus valablement. L'Equipement, n'est donc a priori, guère séduit par le projet de lagunage. Le seul intérêt secondaire qu'elle lui trouverait, serait la limitation, déjà évoqué, de l'appétit de construction de la commune.

## 11) Les différents Services Maritimes

La gestion du domaine public maritime, est partagée entre 2 services. Pour tout ce qui est au sol, c'est le Service Maritime de la DDE qui est concerné. Pour tout ce qui touche à la mer, c'est le Service des Affaires Maritimes qui est responsable.

Enfin, pour ce qui est de la chasse sur le domaine public maritime, il semble que ce soit le service maritime, section tourisme, de la Préfecture qui soit concerné. Sur la plage d'Hyères, le service maritime de la DDE a redéfini récemment les limites précises du domaine public maritime. A la lecture des nouveaux plans, on s'aperçoit que le chemin actuellement utilisé par les voitures qui circulent sur la dune, est tantôt propriété des salins, tantôt tant le domaine public maritime. Sur les plages, c'est encore le service maritime qui établit les concessions des plages avec la commune, il a aussi un droit de regard sur les sous-concessions données par la commune aux plagistes. Les deux concessions existantes de 500 m<sup>2</sup> chacune sont actuellement louées à une valeur proche de 6 000 F par an. Mais le service maritime n'a qu'une activité de bureau et de contrôle de textes, pratiquement il est impuissant à contrôler l'application de ces textes sur le terrain. Seule exception, en 1981 une intervention a été effectuée pour faire disparaître 3 ou 4 cabanes en bois qui existaient à l'entrée de la plage des salins depuis plus de 20 ans. Cette action est due à une intervention express de la Hénin, qui en tant que promoteur d'un nouveau lotissement voyait dans ces bâtiments une gêne pour la vente et pour le point de vue sur la mer des nouveaux appartements.

La Mairie qui avait espéré un relogement par la Hénin des personnes ainsi expropriées, s'est officiellement opposé à la destruction des maisons de bois. La destruction a cependant eu lieu.

Les Affaires Maritimes interviennent, elles, pour le balisage sur la mer. Ce sont elles qui définissent les canaux pour les bateaux à moteur, les canaux pour les planches, les canaux pour les baigneurs. Son rôle est donc important dans l'organisation et dans l'utilisation de la plage. Régulièrement des rencontres ont eu lieu entre la Mairie et ce service.

En conclusion, la dispersion des différents services concernés par le domaine public maritime, et le bord de mer ne facilite pas leur opérationnalité. Ces services sont donc d'un faible contre poids par rapport aux décisions d'aménagement que la commune prendrait sur le domaine public maritime et sur la plage.

12) L'E.P.R., cellule aquacole :

La cellule régionale pour le développement de l'aquaculture et la gestion du milieu marin dépend elle même du Syndicat Mixte Régional pour l'Environnement, créé par le Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur. Son rôle est de promouvoir les activités d'aquaculture sur le littoral de la Côte d'Azur, à ce titre il intervient à Hyères pour promouvoir un système complet d'aquaculture avec : naissance, prégrossissement et grossissement. Sur Hyères, M.CHRISTIANI, Responsable de la cellule aquacole, est convaincu de la complémentarité du lagunage avec le projet d'aquaculture. Les supporters locaux de l'aquaculture, tel que AQUA PROMO ou la Prudhomiede Giens, sont donc eux aussi convaincus de cette complémentarité. La présence du lagunage permettrait, selon eux, d'obtenir un plancton très utile à la nutrition des poissons. Ce plancton se trouve favorisé en milieu d'eau douce tel qu'il pourrait être envisagé à la sortie du lagunage.

Dans la mesure où M.BIANCOTO, Maire d'Hyères, est aussi délégué de la région sur les problèmes de la mer, dans la mesure où M.CHRISTIANI, est donc sur ce sujet son conseiller au niveau régional, on peut penser que l'idée de complémentarité sera bien perçue par les élus d'Hyères.

13) Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Sans vouloir reprendre la totalité des délibérations des conseils d'administrations du conservatoire, qui détermine sa politique, nous nous sommes attachés à définir 4 principes simples de gestion, sur les vieux salins d'Hyères. Le premier principe est de mettre un point final aux querelles foncières pour assurer la pérennité de cet espace naturel à long terme. Le second principe est le maintien du paysage et l'augmentation de la diversité et de la richesse écologique du territoire. Le troisième principe est celui d'une fréquentation raisonnée par le public. Le quatrième principe est que le conservatoire lui même ne peut pas assurer la gestion quotidienne, il doit donc organiser avec la commune un mode de gestion satisfaisant où il n'ait à intervenir que pour des arbitrages.

Les 13 acteurs présentés ont donc des logiques différentes sur le même espace que représente les vieux salins d'Hyères. Au fil du temps et au fur et à mesure que les projets seront connus, d'autres acteurs entreront en scène. Ainsi, la Direction Départementale de l'Agriculture, actuellement en retrait sera amenée à collaborer à l'aménagement si les projets de chasse, de pêche, d'utilisation des boues comme engrais apparaissent. Nous tenterons maintenant de décrire comment les logiques de ces différents acteurs se rencontrent et s'articulent sur des enjeux précis.

### TROISIEME PARTIE : DES ENJEUX DISTINCTS ET INTERDEPENDANTS :

Avant d'envisager les différents scénarios d'aménagement du territoire des vieux salins , pourquoi est il nécessaire de décrire un certain nombre d'enjeux ?

Le territoire des salins est le carrefour de nombreux enjeux. Chaque acteur a, dans sa logique, des points clés qui lui semblent capitaux et sur lequel il ne veut pas céder. C'est la rencontre entre ces différentes "mises " de chaque acteur qui créé les enjeux.

Or, chaque enjeu a un impact important sur le territoire, par exemple un projet de lotissement n'aura pas le même impact qu'un projet de reboisement . Or deux acteurs pourront avoir des projets de ce type sur un même territoire. C'est ainsi que chacun des scénarios futurs va se situer face à ces enjeux et par rapport à ces impacts. Il sera alors possible au conservatoire de savoir quels sont les points de négociations importants pour les différents acteurs, et quels sont les enjeux qui dominent la négociation à Hyères. Parmi les acteurs sociaux rencontrés, ce sont 5 enjeux qui dominent. Il s'agit :

- de la maîtrise foncière et de l'immobilier ;
- du choix entre émissaire et lagunage ;
- de l'aquaculture ;
- de la chasse ;
- de la gestion du milieu naturel ;

#### 1) La maîtrise foncière et l'immobilier

Pour les Salins du Midi, propriétaire du terrain, l'objectif est de négocier des droits à construire et de garder la maîtrise foncière. Aujourd'hui la Hénin sait bien qu'un projet sur l'ensemble des vieux salins, style Marina, n'est plus à l'ordre du jour . Cependant, l'objectif à court et moyen terme du propriétaire reste la promotion immobilière qui se fait actuellement sous forme de tranche, de 100 à 200 logements. Il s'agira donc prioritairement pour la Compagnie des salins de négocier avec la commune ces droits de construction. La capacité de négociation de la Hénin sur Hyères est forte et ne se limite pas aux vieux salins, puisqu'elle s'exerce aussi sur le salin des Pesquiers dans la presqu'île de Giens.

Comment s'organisent les négociations foncières entre la Mairie de Hyères et la Hénin ?

On assiste à un balancement périodique, entre les mesures de durcissement et les compromis, par exemple, en 1979 sur l'emplacement des vieux salins la commune cède un droit à construire de 120 logements, en échange elle obtient gratuitement par la Hénin, la cession d'un terrain de 2ha qui servira ultérieurement de parking. Autre exemple inverse, en 1981 la commune négocie avec la Hénin pour obtenir au Sud du bois de la presqu'île de Giens la cession de terrains pour construire des HLM. En échange, des droits à construire dans le bois de Giens étaient cédés à la Hénin. Mais en 1981, les plans de ce lotissement dans le bois de Giens, trop agressifs vis à vis de la nature, sont refusés par la Mairie. De plus, la Hénin ne semble pas pressée d'effectuer les cessions demandées par la commune sur le Sud de ce bois. En 1981, la situation sur cette zone se renverse, et dans le cadre de la révision du POS, la commune classe le bois de la presqu'île en zone ND, alors qu'il était auparavant en zone NA. Cependant, la commune maintient la zone Sud qui l'intéressait en zone NA. Aujourd'hui et sur cette zone bien précise l'objectif municipal est de créer une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) qui fournit un droit de préemption au prix des domaines. L'atelier d'urbanisme de la commune envisage donc l'expropriation de la Hénin.

Sur les vieux salins d'Hyères eux mêmes, l'entrée en lice du conservatoire modifie le processus de négociation entre la commune et la Hénin. Pour la commune, dans le cas de la révision du POS, l'objectif va être de définir une zone NA qui soit suffisamment importante. Cette zone NA répond à plusieurs objectifs, elle doit pouvoir accueillir des activités artisanales, des habitations nouvelles et un camping. Mais elle doit aussi laisser une marge de négociation future avec la Hénin, c'est pourquoi elle doit être vaste. En effet si la commune veut acquérir les terrains à un prix décent elle doit pouvoir offrir des droits à construire à la Hénin. Là encore la carotte et le bâton oscilleront, dans la mesure où l'atelier d'urbanisme peut en cas de blocage de la Hénin proposer que cette zone soit mise en ZAD. Plus la zone NA sera réduite, plus la nécessité d'exproprier les salins sera grande.

Pour la commune, l'intervention du conservatoire sur les vieux salins ne pose pas de problème tant que la zone NA est suffisamment importante. Au contraire elle peut simplifier les négociations avec les salins dans la mesure où les vieux salins seront définitivement inconstructibles.

La Direction Départementale de l'Équipement a une autre vision de ce problème foncier, elle souhaite que le conservatoire fasse l'acquisition de l'ensemble de zone, y compris la zone NA souhaitée par la commune. L'intervention du conservatoire permettrait alors du point de vue de la DDE (non extension du hameau des salins) de triompher sans problème. Cette opération ferait d'une pierre deux coups, puisque la Hénin serait aussi bloquée dans ses projets de promotion immobilière sur cet espace.

Pour le conservatoire, l'enjeu sera de définir la zone précise sur laquelle doit avoir lieu l'expropriation des Salins du Midi. D'un autre point de vue il est important d'évoquer le cas de la zone NA qui se trouve à l'Est du chemin entre St Nicolas et Port Pothuau. Initialement, les négociations entre le conservatoire et la commune, il avait été effectivement prévu que cette partie d'une quinzaine d'hectares ne serait pas acquise par le conservatoire, mais serait urbanisée dans le futur. Or, cette partie de terrain étant au delà de la barrière naturelle que constitue le canal de prise d'eau et au delà du sentier lui même, nous semble être une incursion néfaste dans le territoire homogène que constitue la partie Est des vieux salins. Cette incursion de l'urbanisation poserait dans le futur des problèmes importants pour limiter la pénétration sur les futurs terrains du conservatoire.

Il est en effet difficile de clôturer un terrain de terre ferme alors que le canal de prise d'eau est une frontière très efficace. Pour notre part, nous proposerions donc de limiter la zone NA à la partie Ouest du sentier entre St Nicolas et Port Pothuau. Cette proposition devrait surtout gêner la Hénin, car il est probable que cette partie Est était destinée à la prolongation de l'opération immobilière qui a déjà débuté par une tranche de 120 logements.

- Voir précisions importantes, et plan en annexe.

C'est dans le même souci de maintenir l'unité existante de la partie Est du territoire des vieux salins que dans le cadre des discussions avec le BURGEAP nous avons demandé, au nom du conservatoire, que l'hypothèse du lagunage à l'Est du sentier soit abandonné .

## 2) Le choix entre l'émissaire et le lagunage

Le conservatoire est directement lié à cet enjeu car la gestion du territoire des vieux salins sera totalement différente avec ou sans lagunage. Ainsi , et nous le verrons plus en détail dans les scénarios, la surface à acquérir par le conservatoire, la pression future sur les terrains du conservatoire, varient avec les solutions qui seront données à cet enjeu.

Localement les promoteurs du projet d'émissaire sont les services techniques et les promoteurs du projet de lagunage sont le parc national de Port Cros et les associations de protection . L'enjeu de leur combat est de convaincre les élus municipaux.

Pour notre part, nous devons <sup>le</sup> préciser ici, nous n'avons pas été convaincus par les arguments en faveur de l'émissaire, bien que nous n'ayons pas eu de positions à priori sur le sujet. Selon nous, deux questions ne sont pas résolues par l'émissaire, il s'agit de la régulation de la qualité des effluents et de la gestion à long terme.

- si un problème intervient pendant une durée assez longue, sur la station d'épuration, il évident qu'avec l'émissaire les boues même non traitées seront rejetées à la mer. Cette situation pourrait durer assez longtemps dans la mesure où le risque et la dégradation n'apparaîtraient que quelques temps plus tard. Dans ce cas, ni le fermier ni la municipalité d'Hyères, n'auront d'intérêts immédiats à arrêter la dégradation.

- à plus long terme, apparaît le risque de dégradation et de pollution, soit des plages, soit des îles. En effet, si les études de courantologie ont été précisément réalisées, elles montrent aussi la grande variabilité des courants ,



l'ensemble des effluents du lagunage sur les terrains du conservatoire. Ce stockage aurait nécessité d'une surface d'environ 200 ha. Ce stockage et cette surface nous ayant semblé complètement incompatible avec les objectifs de protection et d'enrichissement biologique du conservatoire, nous avons demandé au BURGEAP d'abandonner cette hypothèse de travail. Nous verrons dans les scénarios quels types de solutions différentes ont pu être envisagés pour cette question.

La localisation du lagunage dans la partie Ouest du terrain des salins, sur une surface de 40 à 45 ha, est techniquement possible. Cette surface est d'après le BURGEAP largement suffisante pour traiter des effluents variant de 18 000 M<sup>3</sup> à 22 000 m<sup>3</sup> par jour et en période de pointe.

En matière de prix, bien que ceux ci ne soient pas encore définitivement calculés, il semble bien que le projet de lagunage aura un coût proche de 40 millions de francs, y compris l'acquisition des terrains nécessaires. Ce projet coûterait donc 20 millions de francs nouveaux de moins que le projet d'émissaire. C'est pourquoi, à notre avis les organismes promoteur du projet d'émissaire restent dans le flou en matière de prix.

En conclusion, il ne faut pas oublier que le projet d'émissaire bénéficie d'un avantage acquis considérable qui est d'être comme un train lancé sur ses rails, et que nous évaluons à 8 chances sur 10 ses chances d'aboutir<sup>o</sup>. Même si le projet de lagunage est d'un coût moins élevé, il n'a pas encore, contrairement à son concurrent, de montage financier complet qui garantisse aux élus un taux de subvention suffisant. C'est là une lacune grave.

### 3) L'Aquaculture

Les projets d'aquaculture sur les vieux salins d'Hyères ne sont pas encore précis. Ce qui est certains c'est qu'il existe actuellement une dynamique pour utiliser les espaces propices qui se libèreront. Ainsi, dès l'année 1980 des négociations avaient eu lieu avec les salins pour l'utilisation de certains espaces à des fins d'élevage extensif. Lors de notre visite c'est l'éventualité d'un prégrossissement en bassin sur un espace de 3 ha qui a été évoqué. La souplesse des projets actuels leur permettra sans doute, de s'adapter aux contraintes imposées par le conservatoire.

o ( le 28/05/82).

A moyen terme, il semble évident que la logique de tels projets soit d'utiliser toute la surface en eau de mer disponible. Ainsi si une station de pré-grossissement existe sur 2 ou 3 ha, la demande suivante sera inévitablement de pouvoir faire du grossissement en cage de manière extensive sur les surfaces d'eau salée directement alimentées par la mer.

Les supporteurs locaux des projets d'aquaculture sont relativement nombreux, il s'agit bien sur des élus ; et la position de M. BIANCOTO comme délégué régional à la mer, renforce cette tendance. On retrouve comme moteur dans ce projet l'association communale AQUA PROMO, les pêcheurs de la prudhomie de Giens, et la cellule aquacole de l'EPR.

Les liens potentiels d'une activité d'aquaculture avec le lagunage sont doubles :

- Les moteurs des projets d'aquaculture sont convaincus de la complémentarité de leur projet avec un projet de lagunage. Celle-ci s'exerce au niveau de la fourniture par le lagunage d'algues et de petits crustacés, utilisés comme nourriture pour les poissons.

- Le second lien qui pourrait exister entre ces deux projets est que pour fournir algues et crustacés, le lagunage doit être géré avec une grande rigueur. La présence de l'aquaculture obligerait donc le lagunage à une certaine précision.

Vis à vis des élus l'acceptation d'une éventuelle aquaculture par le conservatoire est un point important de la négociation entre émissaire et lagunage, car si le conservatoire mettait son veto à l'utilisation par l'aquaculture d'une certaine quantité d'espace sur son acquisition, il est certain que l'argument de complémentarité entre l'aquaculture et lagunage n'aurait plus lieu d'exister, et le projet de lagunage perdrait ainsi un de ses atouts majeur.

En conclusion l'aquaculture serait cliente d'eau de mer, cliente de matières premières auprès du lagunage, et candidate à l'entretien de bassins d'eau salée utilisée pour le grossissement. Quels que soient les scénarios, on peut penser que c'est un interlocuteur inévitable du conservatoire.

#### 4) La chasse

Pour la chasse, l'enjeu est le suivant :

- comment le conservatoire peut-il gérer la contradiction issue de la présence sur la plage de 45 chasseurs de gibier d'eau, alors que son objectif est d'augmenter la richesse ornithologique des vieux salins d'Hyères ?

La première solution envisageable par le conservatoire est de vouloir stopper toute activité de chasse sur la plage des salins. Cette solution suppose de trouver un moyen légal pour casser la concession qu'a obtenu l'association "Col Vert" sur le domaine public maritime. De plus, et nous l'avons déjà évoqué, les 45 chasseurs qui tirent régulièrement sur cette plage forment un groupe assez homogène, proche de la communauté de 1000 chasseurs qui existent à Hyères, et aussi sociologiquement liés à la population de pêcheurs. Faute d'une enquête plus approfondie, notre position serait d'observer une extrême méfiance, la municipalité actuelle, n'ayant pas les moyens politiques d'assumer une telle intervention.

Une autre solution envisageable, serait de négocier avec les chasseurs le transfert de l'actuelle réserve de chasse sur le domaine public maritime des Pesquiers, au DPM de la plage des vieux salins d'Hyères. Si cette solution est envisageable socialement, il convient auparavant de vérifier que l'impact sur les oiseaux ne sera pas négatif. En effet, à quoi servirait de protéger 300 oiseaux sur les salins d'Hyères si l'on offre la possibilité d'en abattre 500 sur les Pesquiers.

La seconde solution consiste à voir dans quelle mesure les objectifs des chasseurs et ceux du conservatoire peuvent être conciliés. Par exemple, il est certain que les chasseurs sont intéressés par une bonne gestion et une bonne mise en eau des bassins qui facilitent la reproduction et qui attirent ainsi les oiseaux dans les salins. Une autre optique consisterait à collaborer avec les chasseurs pour la gestion du gibier sur les vieux salins eux-mêmes, ainsi, on peut être certain que les chasseurs seraient intéressés pour faire sur un ou deux étangs de la réintroduction de Cols Verts. Une collaboration avec le conservatoire permettrait d'établir à terme un véritable tableau de chasse sur lequel les chasseurs de gibier d'eau devraient s'engager. Pour réaliser ce type de gestion, il est à noter que le Parc Naturel régional a déjà acquis une certaine expérience sur l'île de Port Cros.

En conclusion, avant l'installation d'une équipe municipale bien implantée politiquement, le conservatoire n'a nullement intérêt à provoquer l'opposition des chasseurs de gibier d'eau.

#### 5) La gestion du milieu naturel

##### a) la plage et la pinède :

La gestion d'une plage est un problème relativement classique pour le conservatoire et nous nous attacherons qu'aux caractères originaux de la plage des salins d'Hyères. Nous l'avons déjà évoqué la répartition spatiale entre les baigneurs classiques, les militaires, et les naturistes.

Aujourd'hui, à l'est de la plage, l'accès à la pinède est obstrué par un grillage. Ce grillage d'une hauteur de 2 m est difficile à gérer par les salins eux mêmes, dans la mesure où les dépréciations y sont courantes, mais aussi dans la mesure où la mer avançant sur la dune, il faut tous les 10 ans reculer le grillage de 10 m. Du point de vue du conservatoire, se posera donc le problème de l'érosion dunaire. Le maintien d'un grillage par le conservatoire ne semble donc pas souhaitable et en tout cas difficilement justifiable aux yeux des baigneurs qui chercheront de l'ombre. Cependant, si l'objectif est de limiter la pénétration des usagers de la plage sur l'ensemble des vieux salins, la remise en eau d'un canal semble tout à fait possible pour limiter cette pénétration. Les gestionnaires futurs de ces terrains devront avoir le souci permanent d'éviter l'implantation du camping sous la pinède. Cette implantation du camping sera d'autant mieux limitée, que l'accès en voiture sera éloigné.

En principe, l'accès des véhicules à la plage sera interdit dès 1982. La commune a en effet créé un parking à cet effet. Mais, l'existence et la reconstruction en dur de la seconde concession à plus de 400 m du début de la plage nous laisse penser, notamment en dehors des mois de juillet et Aout, qu'il existera toujours une fréquentation automobile sur la plage et sur la dune. Il serait donc souhaitable que le conservatoire obtienne que la seconde concession soit rapprochée de l'entrée de la plage afin d'éliminer toutes menaces d'incursion automobile.

Au niveau floristique, les études réalisées sur la baie d'Hyères, ont décelé l'existence sur la dune de stations intéressantes. Il sera alors utile de prévoir des déviations douces du cheminement piéton pour protéger ces stations. La gestion de la pinède elle-même est aussi un problème plus classique pour le conservatoire, nous noterons que les espaces situés au Sud du chemin propriété des salins, anciennement utilisés par les baigneurs, sont beaucoup plus dégarnis que les espaces qui se situent au Nord de ce chemin. Cela laisse donc penser que la fréquentation touristique diminue très nettement la régénération. Un certain nombre de mise en défend, est donc à prévoir. De même, vis à vis de l'incendie, un élagage systématique des branches basses permet de diminuer sensiblement le risque.

b) La fréquentation et les usages sur les bassins .

Ici la question posée sera : Quelle est la fréquentation et les usages que le conservatoire souhaite favoriser sur sa future propriété?

La fréquentation d'un espace est extrêmement liée avec les infrastructures qui entourent cet espace. C'est pourquoi cet enjeu est lui même très proche et très dépendant du premier enjeu, la maîtrise foncière et l'immobilier. En effet, si l'on imagine que la partie Ouest des salins s'urbanise, un lotissement de 45 ha avec des villas, c'est à dire l'hypothèse de densité minimale, suppose la présence de voirie pouvant être utilisée par une population d'environ 7 000 personnes. Il est alors évident que l'utilisation des terrains des vieux salins sera induite par cette forte présence humaine. Les vieux salins seront alors soit un terrain de jeux, soit un parc urbain, soit une zone de loisirs.

Si l'on retient l'hypothèse que le conservatoire cherchera à proscrire toute urbanisation de la zone Ouest, où toute infrastructure nouvelle drainant une population importante sur l'espace des vieux salins, on est amené à réfléchir sur la manière dont il serait possible d'organiser la fréquentation, réduite, sur la future propriété du conservatoire. Le premier axe d'une telle organisation spatiale est qu'il faut limiter la pénétration des piétons sur les salins à partir de la plage. La fréquentation de la plage est une fréquentation de masse, et il n'est pas souhaitable que l'ensemble de l'arrière plage des salins se transforme en aire de camping.

Le second axe d'organisation spatiale est qu'il est nécessaire de protéger les oiseaux nicheurs. Pour cela, on devra définir des digues accessibles aux piétons et aux vélos, et des digues inaccessibles par les visiteurs. Pour nicher, les oiseaux choisiront alors les endroits les plus propices. Une telle solution ne suppose un zonage strict par quartier, mais plutôt un maillage fin, l'optique étant plutôt de fabriquer une réserve visible qu'une réserve intégrale et close. Afin de pouvoir contrôler l'accès à sa propriété, le conservatoire aura donc intérêt à limiter le nombre d'entrées. Ce n'est qu'après une certaine période d'expérimentation, qu'il sera possible de définir un mode de sélection d'entrée adéquat.

### c) l'Aménagement hydraulique

Nous l'avons vu, les salins sont un milieu artificiel, et le maintien de la richesse ornithologique actuelle, suppose une gestion hydraulique minimale.

Le conservatoire est donc amené à se poser pour la gestion hydraulique de cet espace un certain nombre de questions :

- Qui sera chargé de la gestion hydraulique ?
- Qui aurait intérêt à réaliser une bonne gestion hydraulique ?
- Comment faire pour que les intérêts des personnes chargées de la gestion hydraulique des salins soient compatibles avec les objectifs du conservatoire.
- Au cas où plusieurs acteurs interviendraient pour gérer cet espace, quel système de régulation faut-il prévoir ?
- Quelle organisation prévoir pour que le conservatoire n'ait pas à intervenir quotidiennement dans la gestion, mais puisse intervenir en tant qu'arbitre entre différents titulaires ?

Ces questions trouveront leurs réponses dans les différents scénarios que nous allons évoquer. Par exemple, en cas de lagunage, est-il concevable de laisser la gestion de l'ensemble du lagunage et des vieux salins à la seule commune ? Ne risque-t-on pas alors d'assister à un épandage systématique des boues lorsqu'il y aura des problèmes de fonctionnement, sur le territoire des vieux salins ?

Autre exemple, si la commune est seule gestionnaire du territoire des vieux salins, ne risque-t-on pas de voir les incursions des chasseurs sur le sol ferme se multiplier, la commune n'ayant guère la possibilité d'intervenir contre un groupe de pression locale important ?

Quoiqu'il en soit, il sera nécessaire, avant de pouvoir répondre à toutes ces questions, de connaître quel est le système <sup>actuel</sup> de gestion hydraulique des salins. Le refus de tous contacts de la part des responsables actuels des salins ne nous a pas permis de définir quel était le cheminement de l'eau. Cependant les visites sur le terrain avec le BURGEAP nous laisse penser que ce bureau d'études fera une description globale du système de gestion. Il ressort que des ensembles distincts apparaissent au sein des vieux salins, la partie Ouest, la partie au Nord du canal central, la partie Est avec la pinède et les anciens étangs, une partie Sud directement accessible par l'eau de mer.

Notons ici, que la remise en eau effectuée par les salins au début de l'année 1982 n'est pas réelle sur l'ensemble du territoire, mais simplement sur la partie Nord et une portion de la partie Sud, et que ces travaux correspondent simplement à un rattrapage d'un entretien qui n'avait pas été effectué depuis 10 années. Précisons enfin que cette remise en activité ne crée aucun emploi supplémentaire dans la mesure où c'est le personnel des Pesquiers qui sera utilisé pour l'extraction du sel sur les vieux salins.

En conclusion, il apparaît nettement, que la gestion de l'eau sur les vieux salins aura un impact déterminant sur la conservation à long terme de cet espace. Les scénarios montreront qu'il y a différentes hypothèses. Chacune d'entre elles aura un impact différent sur le nombre d'acteurs concernés par la gestion de l'eau, l'intérêt qu'ils ont et les ressources qu'ils peuvent espérer d'une bonne gestion, le mode de régulation entre les différents acteurs, et, bien sur le rôle du conservatoire dans cette gestion.

## QUATRIEME PARTIE : LES SCENARIOS

Comme l'analyse des enjeux vient de le montrer, une gestion des vieux salins repose sur une combinaison de choix : lagunage ou non, construction ou non, aquaculture ou non, quelle chasse, etc.....

Ceux-ci sont en partie liés et en partie indépendants. Il existe donc un très grand nombre de combinaisons de départ possibles " a priori".

Pour choisir entre toutes ces bases de gestion, il ne suffit pas de faire les différents choix indépendamment les uns des autres. En effet, leurs conséquences se combinent, et des choix valables un à un peuvent mener à une mauvaise gestion. Le choix doit donc être posé entre des hypothèses de gestion globales. Enfin, le temps constitue pour le conservatoire, un élément déterminant de la gestion. Une base de gestion et l'évolution qui lui correspond dans le temps, c'est un scénario . Ceux que nous présentons ici, résultent d'une sélection sur les critères suivants :

- ils supposent l'acquisition du terrain par le conservatoire, et une gestion compatible avec ses règles de gestion
- ils sont non seulement possibles , mais aussi vraisemblables.

Pour chacun, nous donnerons :

- une présentation des grandes lignes du scénario ;
- l'amont, c'est à dire les choix qui ont pu mener à ce scénario;
- l'aval, c'est à dire les résultats de l'évolution décrite ;
- les problèmes techniques qui se poseront et les situations conflictuelles qui peuvent se présenter ;
- une image possible de l'évolution à long terme .

Les scénarios que nous proposons représentent une évolution à moyen terme (15 - 20 ans, avec toutes les réserves possibles sur ce chiffre ).

Qu'en est il du long terme ?

A long terme, les tendances nationales (politiques, économiques, évolution de la demande sociale ) sont déterminantes ;

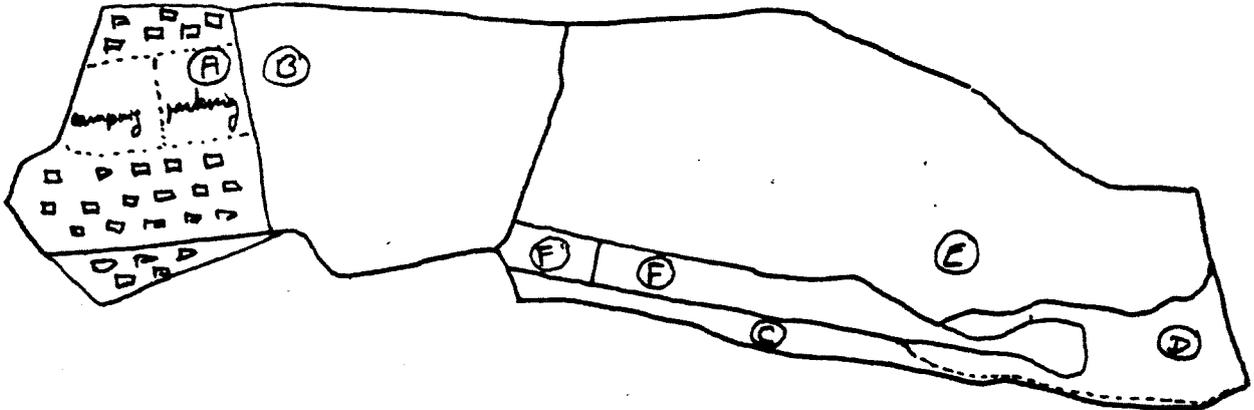
Elles se répercutent en particulier par le biais de la politique nationale du conservatoire. Si la gestion mise en place à Hyères est bien individualisée et intégrée localement, cette répercussion sera modelée. Si au contraire l'espace et la gestion se banalisent, les tendances nationales tendront à se répercuter directement.

Les réflexions sur le long terme que nous faisons ne sont pas des prévisions à la décision prise cette année, on ne peut y associer un état du terrain en 2025. Nous donnons simplement des images contrastées du long terme. Elles correspondent à des évolutions différentes de la pression touristique et de la gestion des espaces naturels, et productifs, en particulier humides. Elles sont présentées avec le scénario à moyen terme qui y mène de la façon la plus directe. Elles ont pour objectif de stimuler la réflexion et de situer les enjeux futurs de la gestion.

SCENARIO I

Acquisition par le conservatoire à l'est de la route. L'ouest de la route continue à être un enjeu de négociations entre la commune et la Hénin, et s'urbanise progressivement.

La gestion des salins est confiée simplement à la mairie.



- A) L'Ouest est loti, en partie en résidences secondaires, en partie en logements sociaux. Un grand camping une zone sportive et des se partagent le reste.
- B) Il en résulte une forte pression pour un espace de loisirs et de jeux pour les enfants. Ceci amène à un remblai de la partie B, et à son aménagement léger en terre plein de loisirs, et sa gestion par le service des espaces verts de la ville.
- C) La même pression s'exerce sur la plage. Ceci mène à intensifier la gestion et par la suite à une disparition des caractéristiques naturelles (botaniques par exemple) du cordon littoral .
- D) La pinède, très fréquentée, demande aussi un entretien intensif, assuré par le service des espaces verts.
- E) Le destin de la partie E est plus incertain. Si la chasse est autorisée il peut rester en friche, sous le pouvoir des chasseurs.

F) La partie F est alimentable naturellement en eau de mer. Nous pensons qu'à terme, elle sera certainement mise en valeur au point de vue aquacole ( extensif ou semi intensif ). Cette hypothèse se retrouve dans tous les scénarios : nous ne la rappellerons pas. Par ailleurs, un petit espace (F') serait réservé à une aquaculture intensive.

### Problèmes

- Quelles limites, dans l'espace et dans l'intensité d'aménagement de la partie B et de la plage ? Difficultés entre la commune et le conservatoire.
- La friche E, tant qu'elle n'est pas vraiment affectée, pose des problèmes de gestion : utilisation comme "terrain vague" dégradation. Cette situation mène à une pression pour des remblais, des plantations, et en même temps pour l'extension des loisirs aquacoles.

La variété des usages des salins ( immobiliers , aquaculture, tourisme, etc....) est gérée par la dynamique qui régit les instances de la commune, donc de façon assez souple, évoluant avec les mouvements politiques et sociaux .

- De toutes façons, là encore, le problème des limites à l'aménagement, et du caractère "naturel" restera une pomme de discorde.
- Les associations de protection de la nature et les chasseurs de gibier d'eau, seront frustrés, sinon agressifs, la banalisation d'un milieu faisant disparaître la flore et l'avifaune .

### Amont :

Deux itinéraires peuvent mener à la réalisation de ce scénario :  
une volonté du conservatoire de n'interférer

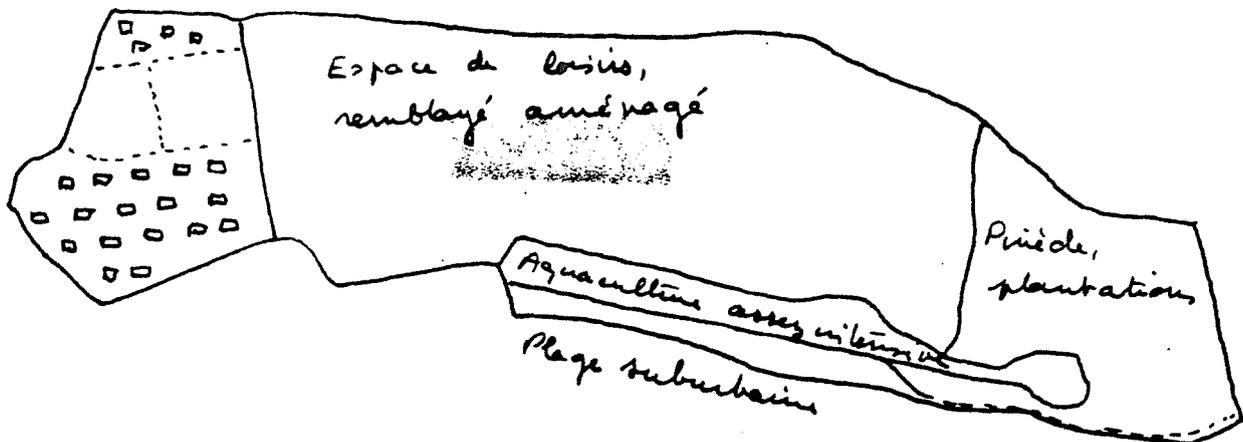
- un échec de la négociation sur le lagunage : si l'Ouest était réservé en principe à celui-ci , la municipalité change et ou change d'avis , on peut aboutir à ce scénario.

CONCLUSION :

- ° Scénario facile à démarrer ;
- ° Banalisation de l'espace : le terrain devient un espace vert vaste et d'assez bonne qualité ;
- ° Le scénario mène à des difficultés entre le conservatoire et la commune.

Long terme

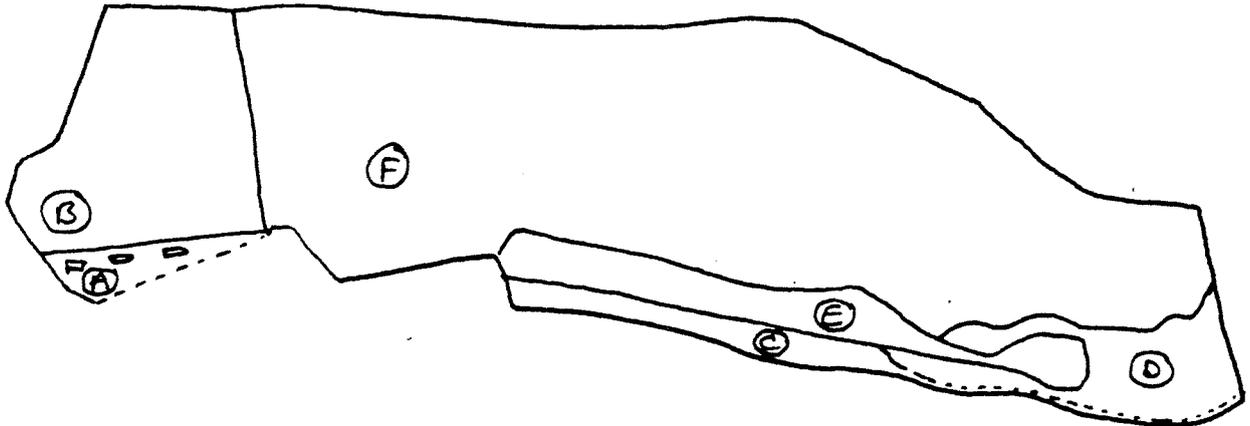
Le schéma suivant fournit une image du devenir du terrain à long terme, si le scénario 1 se prolonge, si la tendance nationale à la pression touristique sur le littoral se confirme, et si la commune joue le jeu du développement touristique.



SCENARIO 2 :

Tout le terrain est acquis par le conservatoire, sauf la partie de la zone NA qui est à l'Ouest de la route , et qui sera bâtie.

La gestion est confiée simplement à la commune.



A) le nombre de logements construits, secondaires et primaires, est bien plus faible que dans le scénario 1.

B) la demande d'espaces verts aménagés (jeux, etc....) peut amplement être satisfaite à l'Ouest, dont le paysage actuel se prête, d'ailleurs , à un tel aménagement.

C) le maintien d'un milieu de qualité sur la plage reste possible si la plage est interdite aux voitures.

D) pinède

E) développement de l'aquaculture.

F) la zone F a - comme dans le scénario 1 - un devenir plus incertain. Elle en diffère par une plus grande superficie et une moindre pression. Les évolutions probables sont discutées dans la partie sur le milieu naturel et ci-dessous des "scénarios 1 bis et 2 bis".

Dans une hypothèse de base, la commune résoudrait au fur et à mesure les problèmes posés par l'évolution naturelle du milieu : une digue transformée en chemin, une plantation, un remblai de trou d'eau à moustiques, mèneraient peu à peu à un paysage mixte.

## Problèmes

Toujours le problème de l'état "naturel" qui sera posé entre la commune et le conservatoire. Dans ce scénario, le marge de la commune est plus grande, par suite de la moindre pression, et les objectifs de gestion sont plus négociables. Par contre, le coût de l'entretien est plus problématique pour cette zone peu peuplée.

- le manque de ligne directrice pour la gestion de la zone F rend difficiles les décisions de travaux ponctuels, et peut mener à des incohérences, un milieu discordant, abatardi, plutôt que banalisé.

La gestion de ce milieu reste (comme en n°1) une question municipale.

Etant donné le grand intérêt du milieu, les pressions des chasseurs et des protecteurs de la nature peuvent être plus fortes. Mais la difficulté pour eux de trouver au niveau municipal une audience stable et efficace peut transformer leurs demandes et récrimination.

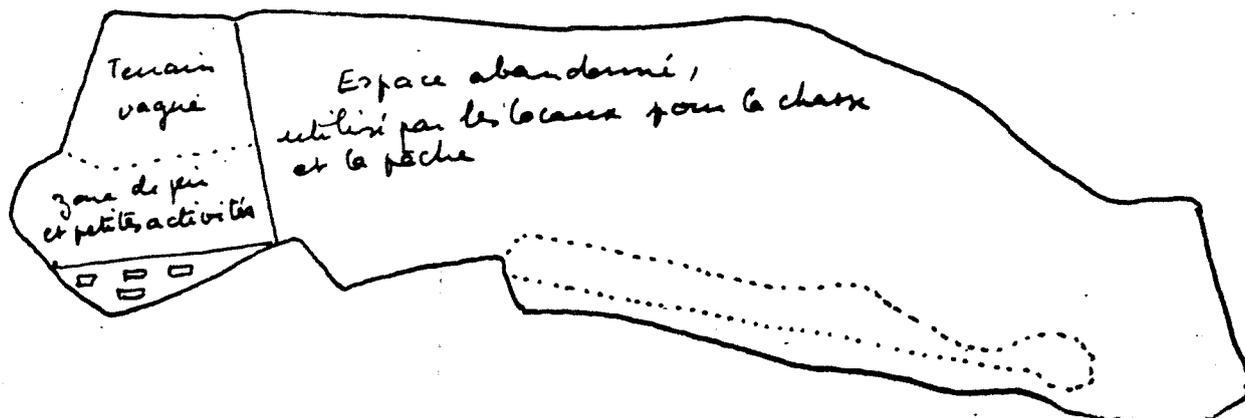
## AMONT

- le lagunage ne se réalise pas.

- la commune, frustrée de la "perte" du terrain, refuse de jouer le jeu d'une gestion concertée avec d'autres acteurs, qui seraient pour elle, une deuxième confiscation.

CONCLUSION : Scénario moyen. L'espace est plutôt bien géré et reste assez naturel. Mais l'ensemble est peu satisfaisant en ce qui concerne la richesse biologique.

LONG TERME : Une image du long terme qui prolonge ce scénario, et correspond au plan national à la stagnation et même à la régression du tourisme, au plan local, à un appauvrissement de la commune, qui se désengage.



### SCENARIO 1 bis et 2 bis

Nous avons vu la difficulté de prévoir une gestion appropriée des bassins. Une possibilité est de leur donner une orientation volontaire de lieu de conservation de la nature.

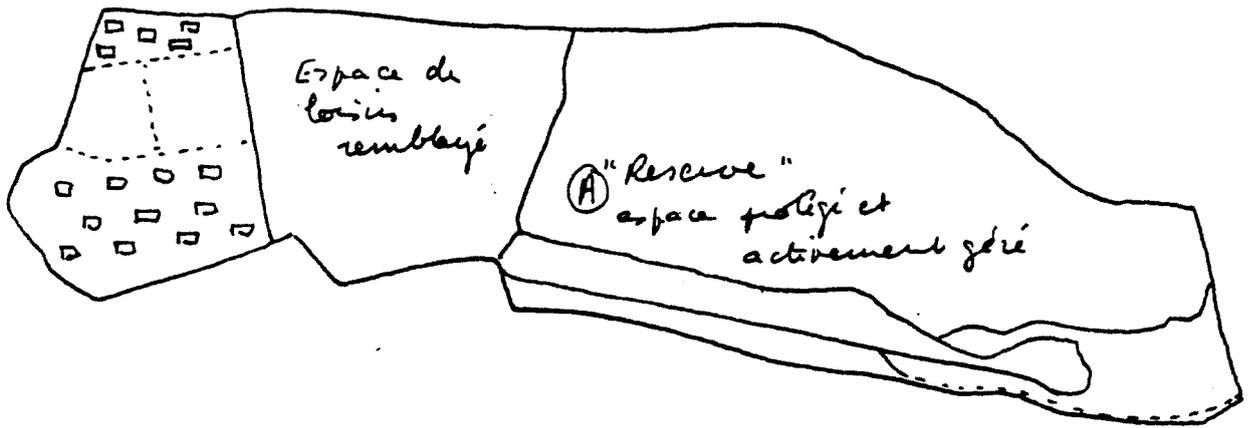
Pour cela, des groupes intéressés directement à cette conservation participeront à la gestion :

- Association de protection de la nature
- Universités
- Parc National de Port-Cros
- Chasseurs,

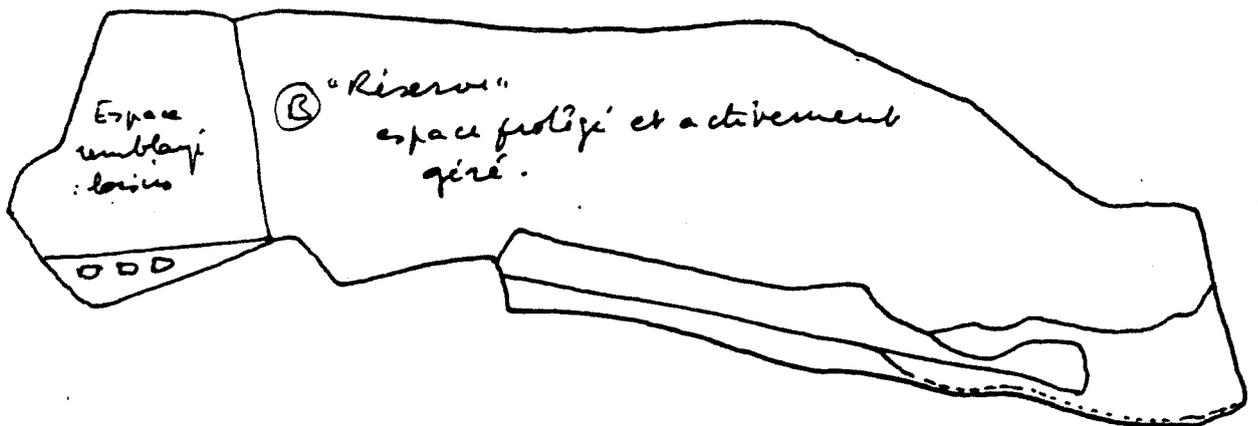
A et B constituent des réserves . Elles se distinguent des friches des scénarios précédents, par :

- une gestion active de l'eau
- un suivi de l'évolution du milieu
- une organisation claire de la fréquentation et des cheminements ;
- le fait que le terrain ne sera pas perçu comme perdu ou dévalorisé par le public, et en particulier les habitants.

AMONT : la commune joue le jeu, en partie à cause des problèmes que pose la gestion d'une grande surface difficile à valoriser. Une formule qui permette une collaboration entre le conservatoire, la commune et des intervenants extérieurs est trouvée.



Scenario 1a.



Scenario 2b.

PROBLEMES :

Le premier problème est de déterminer sans ambiguïté les attributions du "comité" qui superviserait la gestion du milieu. Il peut ou non, être chargé de gérer pour le conservatoire le problème (évoqué plus haut) des limites à l'aménagement.

Le débat à l'intérieur de la municipalité sur l'affectation du terrain d'une part, les tensions avec les écologistes, d'autre part, peuvent se résoudre dans de meilleures conditions. Par contre, le problème financier est aggravé par une gestion plus coûteuse et qui est, de plus, dirigée par d'autres.

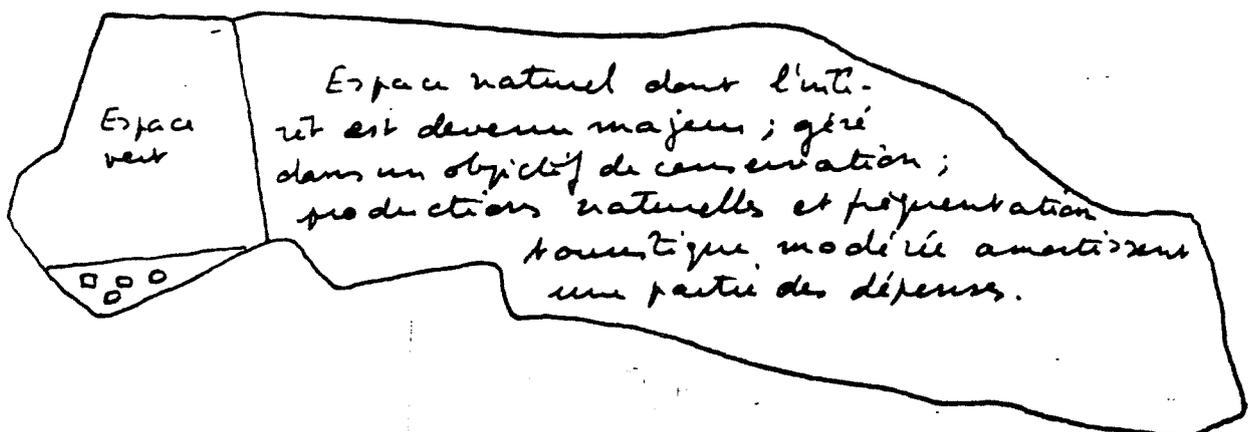
CONCLUSION :

Bon scénario si l'émissaire en mer se réalise. Les éléments de sa réussite sont :

- une formule claire et souple à la fois, pour la participation des intervenants "milieu naturel" à la gestion communale.
- une source stable de financement pour la gestion de la partie concernée.

LONG TERME

L'image du long terme qui suit correspond au prolongement du scénario 2 bis : un maintien et un développement de l'affectation de cet espace à la protection de la nature. Au niveau National, cela suppose que le mouvement "protection de la nature" se développe et ait plus de moyen et de base sociale qu'aujourd'hui, dans une société "aisée". Cela suppose au niveau local un choix de jouer à fond cet espace naturel, et des moyens de gestion assez importants.

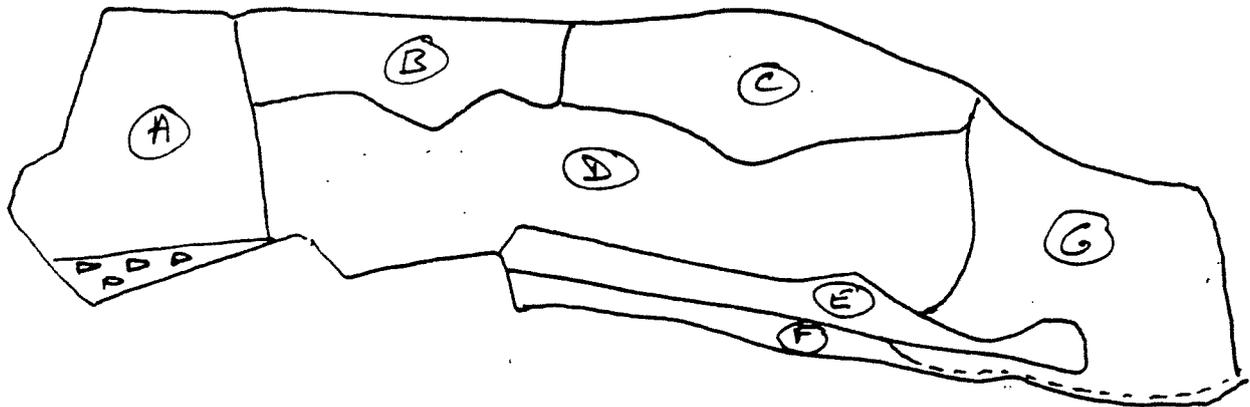


SCENARIO 3

Acquisition de tout le terrain par le conservatoire. L'Ouest est utilisé pour stocker de l'eau douce en hiver.

En été, celle-ci alimente une partie du terrain (pisciculture (B) + marais (C) )  
Une partie des bassins est régulièrement mise en eau saumâtre (D).

La pinède est agrandie ( G )



Dans ce scénario, la gestion des eaux douces est amortie financièrement, et assurée dans son suivi, par la pisciculture. Il en est de même pour l'eau saumâtre et l'aquaculture. L'espace vert vaste (G) qui a été constitué à l'Est est géré avec la participation de la commune limitrophe :

PROBLEMES :

Dans ce scénario, les problèmes correspondent au risque général de trop grande spécialisation de l'espace : que se passerait-il si pisciculteurs et aquaculteurs se mettaient à n'agir qu'en fonction de leurs objectifs propres ?

Le couplage activités de production - activité de protection dans la même filière de gestion (eau douce, eau saumâtre) demande la mise en place d'au moins une instance de contrôle et de négociation efficace. Celle-ci prendrait aussi en charge les problèmes d'interaction entre les filières, et le contentieux possible avec la Londe sur l'usage de l'espace et les charges de gestion.

L'institution devrait mettre à la même table :

- le conservatoire
- la commune d'Hyères
- la Fédération de la pêche
- les groupements d'aquaculteurs
- les associations de protection de la nature
- le Parc National de Port Cros
- le service espaces verts d'Hyères
- la commune de la Londe

AMONT :

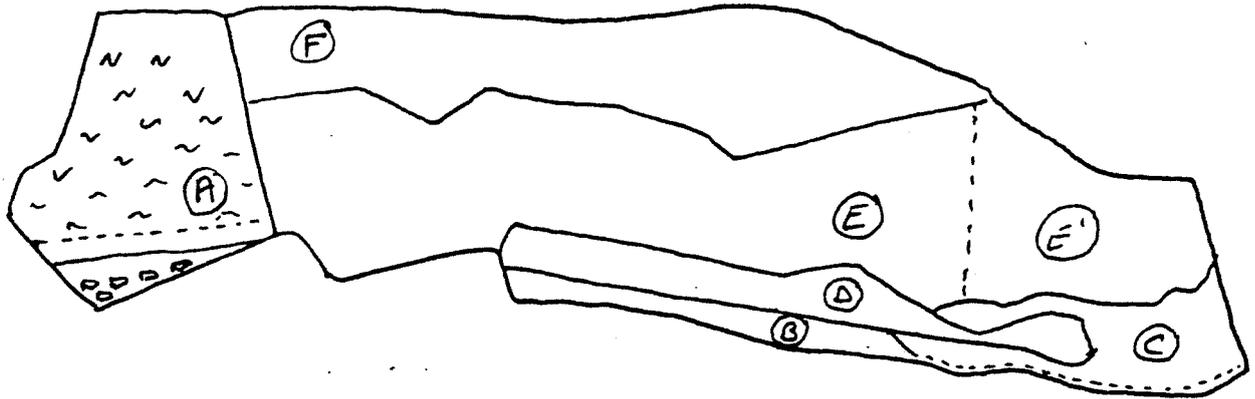
Ce scénario nécessite que le lagunage ne soit pas réalisé. Et que la concertation soit mise en place au départ : en effet, (comme dans les autres scénarios) les différents systèmes de gestion ne peuvent se mettre en place que doucement, avec des tâtonnements, ce qui impose une régulation et une adaptation concertée dès la phase (longue) de démarrage.

CONCLUSION :

Scénario intéressant, l'usage de l'espace est à la fois riche et souple. Pour le conservatoire, les risques de conflits et de problèmes divers sont moindres qu'avec le lagunage. Cependant, du point de vue de la commune, les possibilités de valorisation économique sont plus faibles à terme qu'avec le lagunage.

SCENARIO 4

Réalisation d'un lagunage sur la partie Ouest, achetée par la commune. Les eaux douces qui en sortent alimentent un étang de pisciculteur. Les "protecteurs de la nature" participent à la gestion.



A) Lagunage ; sa gestion est soit confiée par la commune à un fermier, soit gérée par la commune elle même, avec aide d'experts en cas de difficultés.

A - C - D - La plage et la pinède sont gérées comme dans le scénario 2 par la commune, avec une pression modérée.

D) Lagunage : E et E' une zone gérée dans un but de conservation de la nature comme dans 1 bis et 2 bis : Gestion active de l'eau, suivi de l'évolution des milieux, fréquentation organisée, espace valorisé.

Deux milieux différents seraient créés :

- une zone de bassins qui se vident et se remplissent :
- une zone de marais, alimentée par l'étang :

F) Etang de pisciculture qui remplit trois fonctions :

- épuration plus poussée de l'eau
- production de poissons pêchés à la ligne et repeuplement
- espace naturel

L'étang est géré directement par la Fédération de pêche. Il existe une demande locale forte pour un lieu de pêche. Quant à la fédération, elle achète aujourd'hui ses alvins près de Lyon.

PROBLEMES : Dans ce scénario, deux sources de problèmes :

- les problèmes introduits par le lagunage
- le nombre des intervenants intéressés à la gestion du terrain

° Le risque de dégradation du lagunage :

En cas de mauvaise gestion, celui-ci peut être malodorant. Il importe que la commune s'assure d'une gestion rigoureuse.

° Les eaux de sortie peuvent passer par des épisodes de mauvaise qualité :

- Le signal sera donné rapidement , par les pêcheurs, qui y ont intérêt.
- il faut une solution alternative; à titre exceptionnel, l'eau peut être lâchée sur le terrain E . Ceci pose la question d'une définition de ce caractère exceptionnel, et de son respect.

° L'alimentation en eau des terrains E et E' dépend en partie des pisciculteurs et des aquaculteurs.

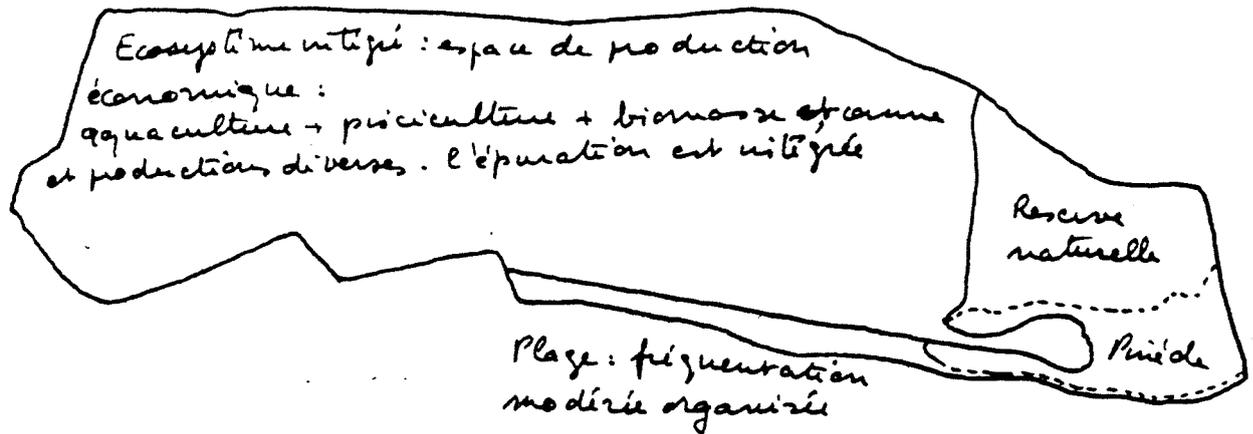
L'influence des oiseaux se nourrissant de poissons sur l'aquaculture et la pisciculture pose un problème dans la relation avec les "protecteurs de la nature".

° Les différents éléments de gestion (réserve, pisciculture, aquaculture) doivent garder un pouvoir d'évolution jusqu'à ce que leur techniques soient maîtrisées pratiquement : des accords de départs rigides ne conviennent pas, il faut un suivi.

Par rapport aux autres scénarios :

- tout l'espace, ici, est effectivement géré (pas de problème "terrain vague")
- la pisciculture amène un revenu qui diminue les problèmes financiers.
- les tensions dues à une gestion sommaire ou trop uniforme sont remplacés par celles qui résultent d'une gestion complexe à plusieurs intervenants.

Si dans le scénario 2, le problème était d'organiser la participation d'intervenants extérieurs à la gestion communale, il s'agit ici de mettre en oeuvre une gestion concertée dont la forme juridique (association, syndicat, G.I.E.,.....) reste à définir.



#### AMONT :

Ce scénario nécessite la réalisation du lagunage. Il exige de la part du conservatoire et la commune, la volonté de mettre en oeuvre ce dispositif.

#### CONCLUSION :

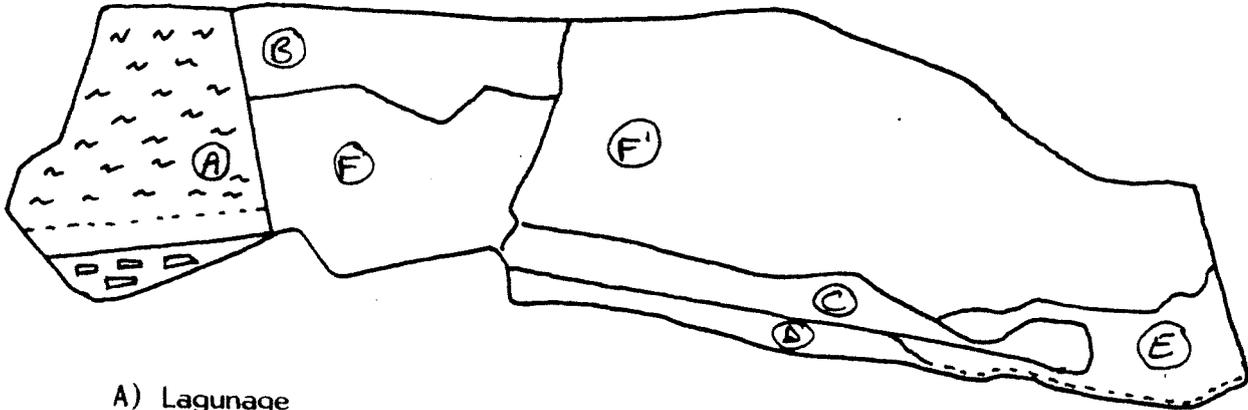
Scénario très positif sur le plan de la richesse biologique, de l'insertion dans les demandes locales. Pour le conservatoire, il possède l'inconvénient d'une mise en place plus lourde que " J'achète et ils se débrouillent", et d'une moindre certitude des résultats. Ce scénario représente, en fait, une opération pilote au niveau national.

#### LONG TERME

La prolongation de ce scénario implique que les techniques de mise en valeur économique d'écosystème intégrés soient soutenues sur le plan scientifique, et intégrées dans les mécanismes de soutien au développement. Ce scénario correspond à une société locale dynamique et qui se diversifie, avec une pression stabilisée ou plus faible du tourisme.

Mise en place du lagunage.

Echec de la mise en place de la "gestion concertée".



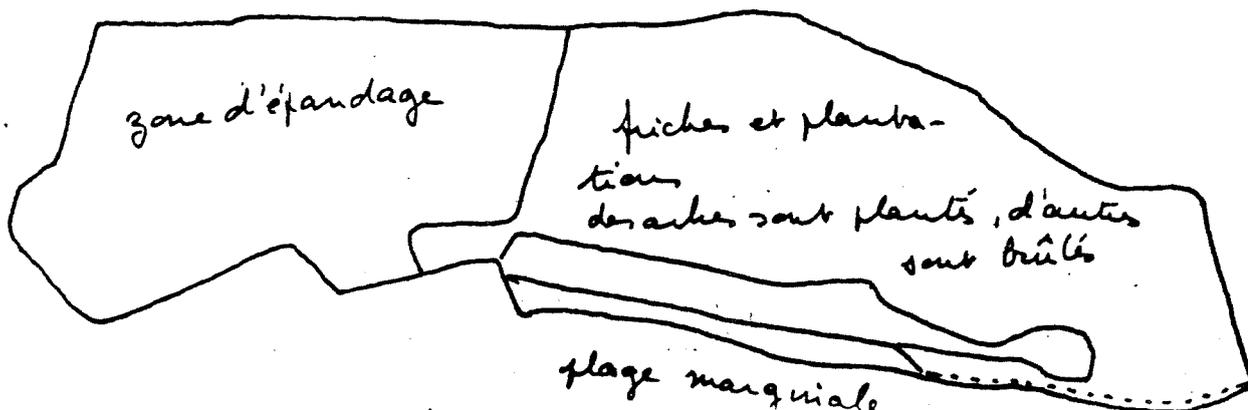
- A) Lagunage
- B) Pisciculture
- C) Aquaculture
- D) Plage
- E) Pinède
- F) Déversoir pour le lagunage quand l'eau est de mauvaise qualité, eaux polluées par l'aquaculture, etc.....
- F') Friches

La pisciculture ayant un intérêt économique immédiat et correspondant à une forte demande, elle se réaliserait sans doute à une échelle moindre que dans le projet précédent. Mais l'espace F et F', pris en tenaille entre plusieurs milieux à gestion difficile, s'il n'est pas lui-même clairement affecté, se dégraderait, là en champ d'épandage, ici en friche.

#### LONG TERME

Ceci donne l'image d'un espace tout à fait marginalisé, dans une société pauvre, aussi bien au niveau national que local.

En toute hypothèse, cet abandon ne devrait pas pouvoir durer très longtemps et entraînerait une remise en cause de la "protection". Au minimum, il est probable que F' finirait remblayé et planté, et que F donnerait une extension plus ou moins sauvage au lagunage.



### CONCLUSIONS GENERALES :

En conclusion de cette étude, portant sur les potentiels et les contraintes d'utilisation des vieux salins d'Hyères, 4 points forts nous semblent ressortir.

- L'existence d'une zone NA à l'Est du chemin reliant St Nicolas à Port Pothuau nous paraît être une difficulté majeure pour la gestion future des terrains du conservatoire. De plus cette partie de zone NA constituerait une enclave dans un territoire jusqu'ici homogène. Il faudra en tout cas la ceinturer avec un canal profond.
- Le lagunage n'est pas à priori incompatible avec les objectifs du conservatoire.
- Si un lagunage voyait le jour sur la partie Ouest, il serait nécessaire de créer une structure juridique et technique qui ait pour mission de gérer l'ensemble de la zone actuelle des vieux salins. (Association syndicale autorisée, GIE, association loi de 1901).
- Le contrôle de la fréquentation future sur les vieux salins doit amener le conservatoire à obtenir des garanties sur l'affectation de la partie Ouest du territoire : soit cette partie est affectée au lagunage et le conservatoire doit obtenir des garanties que le projet ne sera pas abandonné en cours, soit le conservatoire réalise aussi l'acquisition de cette partie.
- La détermination précise du territoire à acquérir par le conservatoire, doit intervenir rapidement, avant Mars 1983. Après cette date, les cartes seront peut être redistribuées.